

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(34^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 2 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. Loi de finances pour 1989 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1581).

Défense

M. François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour l'espace et les forces nucléaires.

M. Jean Gatel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour les personnels de la défense.

M. François Fillon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section des forces terrestres.

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section marine.

M. Jean Briale, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section air.

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section gendarmerie.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la recherche et l'industrie d'armement.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 1594).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

DÉFENSE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la défense.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, le projet de budget de la défense qui nous est aujourd'hui présenté est entièrement fondé sur l'idée d'équilibre.

Équilibre d'abord entre les besoins de la nation et l'exigence de sa sécurité.

Avec un montant hors pensions de 182,36 milliards de francs, le budget de la défense connaîtra en 1989 une croissance importante : 2,1 p. 100 en volume, contre une quasi-stagnation en 1988, il faut le dire. Néanmoins, cette progression est équivalente à celle de la production nationale. Ainsi, les crédits militaires représenteront, en 1989, 3,69 p. 100 du produit intérieur brut marchand, contre 3,73 p. 100 en 1988.

L'effort de défense demeure donc raisonnable. Une augmentation plus forte des dépenses militaires serait jugée défavorablement par l'opinion dans la mesure où les objectifs prioritaires de budgets tels que ceux de l'éducation et de l'emploi seraient nécessairement sacrifiés. A l'inverse, un relâchement, même modeste, de l'effort de défense aboutirait à retarder, voire à abandonner la modernisation de nos forces, ce que ne justifierait pas l'état actuel des négociations internationales.

Le deuxième équilibre est celui qui est réalisé entre les nécessités du désarmement et le souci de notre protection.

Nul ne peut nier l'amélioration du contexte international. Nul ne peut nier les progrès accomplis dans les négociations, qu'il s'agisse de l'accord de Washington sur les forces nucléaires intermédiaires, de la relance des discussions sur la réduction des armements stratégiques - les négociations S.T.A.R.T. -, de la volonté de réviser le protocole de Genève sur les armes chimiques ou de la reprise probable des négociations sur le désarmement classique. La France joue d'ailleurs dans ces différents domaines un rôle particulièrement actif.

En dépit de ces évolutions heureuses cependant, les arsenaux nucléaires centraux des deux superpuissances demeurent incomparablement plus importants que notre propre dispositif nucléaire.

Quant à la situation conventionnelle, aucun changement n'est encore intervenu dans le volume, le mode de déploiement ou le rythme de modernisation des forces du Pacte de Varsovie.

Bref, si notre pays doit encore accentuer son effort dans le sens du désarmement multilatéral, rien ne justifie qu'il baisse sa garde.

Troisième équilibre respecté par le projet de budget : l'équilibre entre l'indépendance et la solidarité.

Indépendance, car le projet de budget de 1989 renforce la dissuasion. Je rappelle que les dotations destinées aux forces nucléaires stratégiques progressent de 9,1 p. 100 en autorisations de programme et s'établissent à 31,5 milliards de francs en crédits de paiement, soit près du tiers des dépenses d'équipement militaire.

Solidarité, dans la mesure où le projet de budget renforce notre capacité conventionnelle à intervenir aux côtés de nos alliés en cas d'agression. J'observe que les crédits de paiement des fabrications classiques de l'armée de terre progressent de 7 p. 100.

Quatrième et dernier équilibre : celui entre la rigueur et la modernisation.

La rigueur, c'est celle qui s'impose au titre III, lequel passera, en 1989, de 83,4 milliards à 84,3 milliards de francs en 1989, soit une augmentation de 1,1 p. 100 - 1,8 p. 100 à structures budgétaires constantes -, c'est-à-dire en fait une baisse en volume.

La rigueur, pourquoi ? Du fait de la modernisation de nos équipements militaires. Le budget d'équipement passera de 90,8 milliards de francs à 98 milliards de francs, soit une hausse de 7,3 p. 100 en valeur et de 4,7 p. 100 en volume.

Ce dernier équilibre entre la rigueur du titre III et l'effort sur le titre V est sans doute le plus complexe à tenir, ce qui conduit votre rapporteur spécial à souligner, d'une part, le caractère désormais difficilement compressible des crédits du titre III et à s'interroger, d'autre part, sur la cohérence financière de l'ensemble de nos programmes d'équipement.

Il sera en effet difficile d'aller beaucoup plus loin dans la limitation des dépenses du titre III. Certes, des économies sont toujours possibles sur une masse de plus de 80 milliards de francs. A l'évidence, des progrès de productivité demeurent réalisables et des ajustements de personnels sont sans doute encore envisageables ici ou là. Mais la limite semble maintenant perceptible, et cela pour trois raisons.

Premièrement, la poursuite de la déflation des effectifs militaires rencontre des obstacles sérieux.

Rappelons qu'en 1989, 2 404 postes de militaires d'active seront supprimés. C'est plus qu'en 1988, où l'on n'avait compté que 821 suppressions de postes, mais moins qu'en 1987, où 2 750 postes de militaires d'active avaient été supprimés.

Outre la modestie de l'économie - 250 millions de francs - par rapport aux ressentiments suscités dans l'ensemble des armées, un plancher paraît atteint. Dans l'armée de terre, les structures territoriales ne permettent pas d'absorber facilement de nouvelles amputations d'effectifs. Dans l'armée de l'air, où la déflation a été le plus sérieusement respectée, les nouvelles missions exigent au contraire des créations de postes. Quant à la marine, le surcroît de travail est particulièrement sensible dans de nombreuses unités.

Je ne dis donc pas que la déflation doit être arrêtée. Je dis seulement qu'elle ne peut pas constituer un moyen rationnel d'économie.

Deuxièmement, la revalorisation de la condition militaire est indispensable.

Le projet de budget comporte des mesures très significatives en faveur des personnels de la défense. L'ensemble des mesures catégorielles, qui concernent à la fois les militaires

d'active, les appelés et les personnels civils, atteint 322 millions de francs. On peut juger ce chiffre modeste, comme l'a écrit un de nos rapporteurs, mais il équivaut au triple de ce qui était inscrit dans le budget de 1988. Cette politique doit être poursuivie et même amplifiée si l'on veut donner à la nation une autre image du service militaire et aux militaires de carrière la reconnaissance des efforts qu'ils consentent pour la sécurité de notre pays.

Il s'agit, en troisième lieu, de la réforme du service militaire. Cette réforme aura un coût.

Les mesures annoncées par le ministre vont dans le bon sens, pour qui est attaché au principe de la conscription et de l'égalité devant les charges publiques. Mais l'extension du service national à une partie des jeunes gens actuellement exemptés, l'organisation de nouvelles formules civiles et la contribution des armées à la formation des jeunes, tout cela coûtera cher et devra en outre être complété par une amélioration des conditions de vie des appelés, par la modernisation des casernements notamment. C'est cependant la condition d'un resserrement de l'association, auquel le ministre, comme nous, tient beaucoup, entre l'armée et la nation. Ne croyons pas, d'ailleurs, que l'armée de métier réclamée par certains de nos collègues serait moins chère puisque le coût de fonctionnement d'un régiment à majorité d'appelés est inférieur de moitié à celui d'une unité professionnalisée.

Enfin, je rappelle que la part du titre III dans le budget de la défense est tombée de 60 p. 100 en 1977 à 46,5 p. 100 aujourd'hui.

Au total, les économies sur le titre III sont peut-être encore envisageables, mais on épuise les délices du genre. N'entrons donc pas l'illusion qu'il sera possible, dans les structures actuelles, de faire jaillir miraculeusement de nouveaux gisements !

Ma deuxième observation concernera la cohérence financière de l'ensemble de nos programmes d'équipement.

C'est vrai, la loi de programmation est globalement respectée dans le projet de budget qui nous est soumis et ce n'est pas le moindre mérite de celui-ci. La loi du 22 mai 1987 avait été en effet conçue de façon à atténuer, par le jeu des fonds de concours, la charge budgétaire de 1988, puis à l'alourdir à partir de 1989. Il reste que, durant l'exercice 1988, non seulement la hausse des crédits d'équipement en valeur a été moindre que prévu - 5,87 p. 100 contre 6 p. 100 - mais, en outre, comme l'a écrit excellemment Jean Briane dans son rapport : « Il ne semble pas que le précédent gouvernement ait fait en sorte que les actifs qui devaient être cédés, à savoir une partie des actions Marcel-Dassault, puissent être rapidement mis sur le marché financier... ensuite, le changement de majorité » - et cela est incontestable - « rendait difficilement envisageable une telle opération. »

Dans ces conditions, malgré le contexte budgétaire favorable, un retard de plus de deux milliards de francs a déjà été constaté en 1988. Pour 1989, compte tenu de l'effort budgétaire considérable que le strict respect de la loi de programmation aurait impliqué, la hausse des crédits d'équipement sur fonds budgétaires a été limitée à 7,3 p. 100 en volume, contre 7,9 p. 100 prévus. La dotation ainsi affectée à l'équipement représente près de 96 p. 100 de l'objectif de la loi de programmation. Il subsiste certes un écart de 3,7 milliards, mais il semble acceptable compte tenu du niveau prévisible des reports, qui seront de l'ordre de 4 milliards.

De même, les conséquences de ce retard ne paraissent pas, à mes yeux, trop dommageables.

A la section commune, la part du développement du S4 sera en partie reportée. La production en série du M5 sera renvoyée à l'an 2000 mais, compte tenu de la nouvelle version M45, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

A la section Air, un léger étalement dans la livraison de Mirage 2000 DA et 2000 N et un report de la décision de commander des avions cargos légers sont prévus.

A la section Terre, on réduira les commandes d'AMX 30, de canons de 155 - quatre sont prévus - et de missiles sol-air à très courte portée - trente et un seront acquis.

Pour la section Marine, on « étire » le porte-avions nucléaire, mais on maintient la date de mise en service, c'est-à-dire 1996.

Au-delà de ces reports et de ces retards, il ne faut pas perdre de vue l'essentiel : l'effort budgétaire, hors fonds de concours, en matière d'équipement militaire sera en 1989 net-

tement supérieur à celui qui avait été prévu en 1988 : 98 milliards contre 90,8 milliards. Néanmoins, les enveloppes de la programmation « craquent » de partout. A cet égard, j'attirerai l'attention sur quatre programmes.

Pour ce qui concerne le S.N.L.E.-N.G., le sous-marin nucléaire nouvelle génération, l'une des décisions majeures du projet de budget a consisté à accorder à ce programme la totalité des moyens nécessaires à son exécution, en dépit d'un surcoût élevé de l'ordre de 19 p. 100. Ce surcoût, évalué à 3 milliards de francs sur la période 1989-1991, est apparu à la fois pour le développement et pour la fabrication : nécessité d'une discrétion acoustique et de l'adaptation à une nouvelle qualité de l'acier. Cela va engendrer un surcoût global du programme : 80 milliards de francs 1988, contre 67 milliards prévus par la loi. Mais l'échéance est toujours fixée à 1994, et le rythme de un sous-marin tous les deux ans et demi est, pour la période qui suivra, confirmé.

Quant au char Leclerc, il est destiné, je le rappelle, à relever le parc d'AMX 30 à partir de 1991. Ce programme connaît une dérive financière inquiétante, de l'ordre de 26 p. 100, ce qui contraindra l'armée de terre à lui affecter 3,5 milliards de francs supplémentaires sur la période 1989-1993.

Les causes de ce surcoût sont mal connues. Deux sont néanmoins avancées : une erreur d'actualisation sur les coûts des facteurs et une dérive par rapport aux coûts objectifs du programme. Cette imprécision et l'ampleur de l'écart ont justifié de la part du ministre de la défense le déclenchement d'une enquête. D'ores et déjà, il faut prévoir soit d'allouer de nouveaux moyens, soit de réviser les spécifications ou de réduire la série, ce qui serait la plus mauvaise des solutions militaires comme industrielles.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Hollande.

M. François Hollande, rapporteur spécial. A cet égard, faisons justice au G.I.A.T., injustement critiqué, qui n'entre que pour 30 p. 100 à peine dans le coût de fabrication du char Leclerc.

Le troisième programme qui pose problème est celui de l'hélicoptère franco-allemand. Non pas que les coûts n'aient été livrés au grand public, en tout cas à la commission, qu'en 1988 puisqu'ils étaient connus dès 1987 : 80 millions de francs pour le H.A.C. et 70 millions de francs pour le H.A.P. Il n'en reste pas moins que la charge de ce programme n'a pu être totalement intégrée dans la loi de programmation en raison du retard dans la conclusion définitive de l'accord franco-allemand de novembre 1987.

Quatrième et dernier programme que je voulais évoquer ce matin : le Rafale. La dérive financière provient essentiellement de deux facteurs : l'absence de participation étrangère dans la mesure où, dès 1989, l'armée de l'air doit compenser cette carence, et la modernisation probable des Crusaders pour un coût global de un milliard de francs.

Au total, ces divers exemples confirment la difficulté de l'exercice même de la programmation lorsque les enveloppes utilisées sont fondées sur des hypothèses avantageuses et que les programmes s'empilent les uns sur les autres. Déjà, lors du débat du 9 avril 1987, Michel Rocard notait que la multiplication des programmes rend budgétairement difficile, pour ne pas dire impossible, de les mener tous à bien simultanément. Il ajoutait : « Je me sens obligé de mettre en garde contre les difficultés futures de financement. » En sa qualité de Premier ministre, le voilà confronté à la difficulté !

J'en viens à ma conclusion. La nécessaire actualisation de la loi de programmation est aujourd'hui évidente. Initialement prévue pour cette session, elle a été renvoyée opportunément au printemps prochain. A cette occasion, on pourra apprécier l'ampleur des dérives et la nature des corrections à exercer. Surtout, on devra rappeler que l'effort ne peut être relâché et que les normes de progression, prévues par la loi de programmation, devront être respectées.

Néanmoins, deux questions seront posées. D'abord, certains programmes devront-ils être abandonnés ?

M. le président. Concluez, monsieur Hollande.

M. François Hollande, rapporteur spécial. A mon sens le programme le plus fragile reste le S4 - et nous aurons un débat sur son éventuel abandon. Ensuite, toutes les échéances pourront-elles être tenues ? A ce sujet encore, nous pourrions avoir des discussions intéressantes, en particulier sur quelques programmes, comme le porte-avions nucléaire.

Le projet de budget de 1989, en respectant les normes d'activité des armées et en ne sacrifiant aucun des programmes prévus par la loi, présente l'avantage décisif de ménager l'avenir.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances, suivant en cela son rapporteur, a approuvé les crédits du ministère de la défense. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. la président. Je demande aux intervenants suivants de bien vouloir respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et les forces nucléaires.

M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission a examiné les priorités données au programme nucléaire.

En 1989, les crédits destinés aux forces nucléaires augmenteront en crédits de paiement de 3,22 p. 100 et en autorisations de programme de 9,13 p. 100. Les crédits destinés à la force nucléaire stratégique connaissent une progression de 4,79 p. 100 marquée par un effort très important sur le programme S.N.L.E., nouvelle génération.

Ces crédits s'inscrivent, rigoureusement dans le cadre des prévisions de la loi de programmation militaire scrupuleusement respectée. Cependant la commission s'est interrogée sur cinq préoccupations : les crédits alloués au C.E.A., la nécessité des tirs au C.E.P., le surcoût du S.N.L.E., nouvelle génération, le M 5 et l'avenir du plateau d'Albion.

Les crédits alloués au C.E.A. augmentent de 3 p. 100 en autorisations de programme et de 0,8 p. 100 en crédits de paiement. La stagnation de ces crédits doit être relativisée, car, en matière de consommation des crédits, le C.E.A. a une politique originale. Il se fixe comme priorité absolue la livraison des systèmes d'armes, la recherche et le développement et il considère qu'il bénéficie pour ses propres équipements d'une élasticité suffisante qui lui permet, en retardant le remplacement, de s'adapter. Mais jusqu'à quand cette élasticité sera-t-elle possible ?

En ce qui concerne les tirs, chacun doit être conscient de leur caractère indispensable. Les progrès techniques, du type laser de puissance, qui apportent une aide certaine par la simulation en laboratoire, ne remplaceront jamais les tirs réels. Au moment où des armes plus performantes sont à l'étude, une nouvelle diminution du nombre annuel de tirs aurait des conséquences sur la qualité et les délais de la mise au point de ces armes qui intégreront des qualités nouvelles, notamment en matière de discrétion et d'aides à la pénétration.

Cependant, il est certain que le site de Mururoa doit être économisé. C'est pourquoi il est envisagé de donner la préférence à des tirs de faible énergie afin, non pas de sauvegarder un site ayant la moindre valeur écologique, mais de maîtriser les dépenses liées aux installations situées sur l'atoll.

En ce qui concerne le surcoût du S.N.L.E., nouvelle génération, le programme porte sur six bâtiments qui devront être livrés à partir de 1994 - pour *Le Triomphant* - la dernière livraison devant intervenir en 2007. Le coût total de ce programme avait été évalué, lors de la présentation au Parlement de la loi de programmation militaire, à environ 70 milliards de francs : le coût imputable pendant la durée de la loi, c'est-à-dire entre 1987 et 1991, se montait à 20 milliards de francs, soit une annuité moyenne de 4 milliards de francs, figurant à la section marine.

Cependant, au cours de l'année 1988, il est apparu qu'un important surcoût devait affecter ce programme. Pour l'instant, il est évalué à 10 milliards de francs pour l'ensemble du programme, ce qui porte le total à 80 milliards.

Il est d'autant plus important de mettre en lumière les causes de ce phénomène qu'il pourrait bien ne s'agir que d'un « premier » surcoût. Selon les explications données à votre rapporteur, il n'est pas tant causé par des dépassements proprement dits que par des évaluations préalables qui se sont révélées insuffisantes. C'est la conséquence de l'extraordinaire complexité de l'évaluation de tels systèmes basés sur des technologies entièrement nouvelles.

Le surcoût a pour conséquence l'étalement de plusieurs programmes : le S 4 et le M 5, notamment. Il s'ensuit une forte augmentation des crédits prévus pour 1989. Alors que,

selon les travaux préparatoires de la loi de programmation militaire, ce programme devait nécessiter environ 4,5 milliards de francs en 1989, c'est plus de 4,9 milliards de francs qui seront inscrits. Cette hausse se traduit par une anticipation sur les autorisations de programme, qui augmentent de 70 p. 100.

Cet effort montre que le programme S.N.L.E. nouvelle génération reste, dans l'esprit du Gouvernement, totalement prioritaire.

S'agissant du futur missile M 5, lors de l'adoption de la loi de programmation militaire par le Parlement, il avait été envisagé que ce missile, successeur du missile M 4, serait lancé en 1989 pour être opérationnel en 1999. Le coût de ce programme était alors estimé à 73 milliards de francs, dont 1 milliard 650 millions seulement devaient être engagés pendant la période couverte par la loi. La date de 1999 pour une mise en service opérationnelle ne coïncide pas, on le voit, avec celle de la sortie du *Triomphant*, en 1994.

Afin de ne pas équiper, dans un premier temps, le S.N.L.E., nouvelle génération, de missiles M 4, le Gouvernement a décidé de lancer le développement d'un missile intermédiaire, le M 45, disponible en 1994. Cette solution présente de nombreux avantages. En particulier, il est clair que la réalisation du M 45 permettra d'utiliser dès maintenant les technologies nouvelles acquises par nos chercheurs dans le domaine de la pénétration des engins balistiques. Le missile M 5 devenant moins urgent, il a été décidé de le repousser à la date de 2002.

Enfin, en ce qui concerne l'avenir du plateau d'Albion, le retard d'un an du programme S 4 constitue-t-il une première étape vers l'abandon de ce site ? Non, et plusieurs éléments le démontrent.

Premièrement, le problème de la date de retrait des missiles S 3 du plateau d'Albion est un sujet sur lequel votre rapporteur a souhaité obtenir des informations précises. En effet, la date de 1996 pour le retrait de missiles S 3 du plateau d'Albion, n'est pas une « date couperet » à partir de laquelle ces missiles deviendraient du jour au lendemain obsolètes et inefficaces. En fait, elle correspond approximativement à la nécessité d'entreprendre sur ces missiles d'importants travaux de rénovation - rénovation des propulseurs, de la structure des missiles et des têtes nucléaires elles-mêmes.

Deuxièmement, les crédits inscrits pour 1989 permettront d'améliorer le durcissement du site d'Albion contre les différents types d'agression et de maintenir en condition opérationnelle les missiles S 3. Ils se monteront à 436 millions de francs en autorisations de programmes et à 623 millions de francs en crédits de paiement.

Troisièmement, chacun le sait, une controverse a eu lieu quant à la « mobilité du S 4 ». D'aucuns avaient imaginé que le missile S 4 pourrait se déplacer sur les routes de France dans des camions banalisés. Un tel déploiement aurait eu pour conséquence d'accroître, certes, le caractère aléatoire de ce missile, ce qui l'aurait rendu encore moins vulnérable, sinon invulnérable, mais il aurait présenté de nombreux inconvénients.

En effet, en raison de l'exiguïté du territoire français, une telle circulation permanente aurait été difficile. En outre, elle aurait été très mal ressentie par la population. Le consensus qui existe en faveur de la dissuasion nucléaire aurait pu, pour cette raison, être remis en cause. Nul ne peut en être certain, mais il ne fallait pas prendre le risque ! Le Président de la République a rappelé ce point dans son discours devant l'I.H.E.D.N. le 11 octobre dernier : « Certains ont imaginé, il y a quelques années, d'organiser, à terre, la mobilité des fusées... je l'exclus ».

L'urgence du déploiement du S 4 apparaît donc aujourd'hui moins évidente. Pour absorber une partie du coût du S.N.L.E. nouvelle génération, il a paru utile de le retarder d'une année. C'est pourquoi, alors qu'il recevait, en 1988, 2 150 millions de francs d'autorisations de programmes, et 558 millions de francs de crédits de paiement, il ne se verra attribuer, en 1989, que 100 millions de francs d'autorisations de programmes et 415 millions de francs de crédits de paiement.

Quoi qu'il en soit, la nécessité de moderniser le site d'Albion afin de renforcer encore l'invulnérabilité se pose ; il faut souhaiter que cette exigence soit prise en compte lors de l'élaboration du projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire.

Pour l'armement nucléaire préstratégique, les crédits augmentent de 12 p. 100 en autorisations de programme, mais ils diminuent de 2,2 p. 100 en crédits de paiement. Cette dernière situation résulte de ce que les trois programmes en cours, ASMP, Hadès et Mirage 2000 N ont atteint en 1987 et 1988 leurs niveaux maxima en besoins de crédits de paiement. Ainsi, le programme ASMP voit ses crédits fortement décroître et la redéfinition du rôle du Mirage 2000 N a entraîné une inscription d'une partie des crédits dans l'enveloppe des forces classiques.

Pour la composante aérienne, les Mirage III E et les Jaguar A seront progressivement remplacés par les Mirages 2000 N ASMP. Depuis le 1^{er} juillet 1988, un escadron de ces appareils a été remis à l'armée de l'air. Il est stationné à Luxeuil.

Au total, quatre escadrons de la F.A.T.A.C. seront équipés de cet appareil. Le deuxième sera opérationnel à la fin de 1989, et non pas en juillet, comme il était initialement prévu, et les deux autres à la fin de la période couverte par la loi de programmation en cours.

Les crédits prévus pour 1989 permettront de passer commande de six Mirage 2000 N. A l'horizon 1991, l'armée de l'air devrait pouvoir en mettre en ligne soixante.

Le missile ASMP devra équiper une vingtaine de Super Etendard sur le porte-avions *Foch* à la mi-1989.

Pour la composante terrestre, l'Hadès, successeur du Pluton, entrera en service à partir de 1992 et il équipera trois régiments. Le premier tir devrait avoir lieu avant la fin de 1988.

Les crédits prévus pour 1989 respectent les prévisions de la loi : ils augmenteront en autorisations de programme de 16 p. 100 et en crédits de paiement de 15 p. 100.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Deschaux-Beaume, je vous prie de conclure.

M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis. Je vais conclure, monsieur le président.

S'agissant de l'espace, l'action menée par le Gouvernement dans cette direction montre qu'il se donne parfaitement les moyens de développer les capacités françaises conformément à la dimension spatiale d'une politique de défense rappelée par le Président de la République à l'I.H.E.D.N. :

« Je demande que l'on cesse de confondre les missions de vérification et d'observation par satellites, militaires ou civils, initiative souhaitable, et l'introduction d'armes dans l'espace, initiative regrettable. »

En 1989, les crédits prévus au titre des programmes spatiaux inscrits à la section commune au titre de la DGA passent de 879 millions de francs à 1 650 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 88 p. 100 qui traduit l'importance de ces programmes dans trois domaines :

D'abord, la recherche spatiale militaire, dont les crédits de paiement augmentent de 38 p. 100 ;

Ensuite, le programme Hélios, satellite d'observation, dont les crédits augmentent en autorisations de programme de 60 p. 100 et en crédits de paiement de 54 p. 100 ;

Enfin, le programme Syracuse qui remplira la fonction « communiquer », dont les crédits sont aussi en forte augmentation : 32 p. 100 en autorisations de programme et 88 p. 100 en crédits de paiement.

Les crédits se répartissent, pour la plus grosse part, à la section commune, et pour des crédits résiduels, aux sections Terre, Air et Marine.

En conclusion, la commission a reconnu, monsieur le ministre, la nécessité de l'effort financier à poursuivre dans l'attente que le beau rêve du désarmement devienne réalité, car ce sont les réalités présentes qu'il faut prendre en compte : le surarmement durable des superpuissances et le déséquilibre des forces en Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Gatel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les personnels de la défense.

M. Jean Gatel, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, présenter en dix minutes un rapport concernant non seulement les personnels civils et militaires du ministère de la défense, mais aussi le service national et

les retraités militaires, tient du pari quasi impossible à tenir. Pourtant, nous avons souhaité, cette année, évoquer au moment du débat budgétaire les problèmes de certaines catégories souvent insuffisamment connues.

Nos personnels civils, par exemple, jouent un rôle décisif dans notre défense nationale. Ils sont les garants de notre indépendance. La fiabilité de nos armements dépend en grande partie de leur savoir-faire. Quant aux retraités militaires, parce qu'ils rencontrent des problèmes spécifiques liés à leur carrière antérieure, parce qu'ils ont servi, et servi courageusement, ils méritent aussi toute notre attention.

Voilà les raisons qui expliquent un rapport pour avis différent de celui qui était présenté jusqu'alors : il est plus étendu dans son champ d'observation. C'est une innovation, mais nous la croyons souhaitable et nécessaire.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, révèle incontestablement un effort en direction de nos personnels militaires, à première vue, une nouvelle fois, l'évolution des crédits du titre III peut les faire apparaître comme les parents pauvres de cette loi de finances : 1,8 p. 100 d'augmentation pour 1989, l'érosion continue à être préoccupante, et c'est peu que de dire cela - d'ailleurs François Hollande a insisté sur ce point avant moi.

Bien sûr, l'érosion est moindre qu'en 1988, année où les crédits de fonctionnement avaient été, je le rappelle, purement et simplement reconduits. Aujourd'hui c'est une somme importante - 322 millions de francs - que vous avez affectée, monsieur le ministre, à l'amélioration de la situation des personnels actifs militaires, pour 248 millions, ou civils ou retraités. Cet effort tranche nettement avec les sommes trop modestes, très insuffisantes, dégagées par vos prédécesseurs pour revaloriser la condition de ceux et de celles qui servent nos couleurs et défendent notre patrie.

Vous avez d'ailleurs ainsi honoré, et c'est tout à votre honneur, les engagements pris par votre prédécesseur et l'ancien Premier ministre, au mois de février dernier, devant le conseil supérieur de la fonction militaire, engagements qui, à l'époque, n'étaient d'ailleurs par financés.

L'augmentation de 500 francs par an de l'indemnité pour charges militaires, la hausse sensible de diverses indemnités à taux fixe, la revalorisation des indemnités de base liées à des contraintes opérationnelles, sont autant de mesures susceptibles de prouver votre attachement à la situation matérielle des personnels d'active. Et vous avez raison : on ne peut dissocier, dans notre système de défense, nos armements et ceux qui les utilisent. Une défense moderne c'est, bien sûr, des systèmes d'armes performants et efficaces, mais aussi des hommes motivés et fiers de servir. La condition militaire est ingrate, difficile et il est de notre devoir d'assurer à nos personnels la considération matérielle à laquelle ils ont droit.

Or les inquiétudes sont là, persistantes, et vous les connaissez : préoccupations quant à l'évolution des effectifs - j'y reviendrai ; préoccupations liées au pouvoir d'achat, comme dans toute la fonction publique ; préoccupations liées au vieillissement dangereux des infrastructures ; préoccupations liées à la nature même de la condition militaire et des contraintes inhérentes. La mobilité est de plus en plus pesante, et d'ailleurs fort coûteuse. L'instabilité dans les vies professionnelles et familiales est de plus en plus mal supportée. Le souci légitime lié à la reconversion devient de plus en plus oppressant.

On trouve incontestablement dans votre projet de budget des éléments de réponse à ces problèmes. Je pense en particulier à votre souci de bien préparer la réinsertion des personnels d'active à la fin de leurs engagements. Citons, entre autres mesures, la création d'une prime de départ pour les sous-officiers quittant l'armée avant quinze ans de service. Encore faut-il que l'effort consenti cette année, important, je le répète, ne soit pas un effort conjoncturel.

Monsieur le ministre, vous devez désormais dégager chaque année une enveloppe comparable à celle obtenue cette année pour des améliorations indispensables dites « quantitatives ». Vous le devez à vos personnels militaires, mais aussi civils. Il serait fâcheux, en effet, que les hommes, nos hommes aient l'impression qu'on leur privilégie à l'extrême les armements, les matériels.

Parmi les préoccupations de votre commission, celle concernant les effectifs demeure prioritaire. Nos craintes ne concernent d'ailleurs pas seulement l'ampleur de la déflation qui touche cette année, les chiffres ont déjà été rappelés,

8 000 personnes. Il faut ajouter aussitôt que cela ne représente que 1,15 p. 100 des effectifs de votre ministère ; cette précision est de nature à relativiser les angoisses exprimées ici ou là.

Notre préoccupation à nous concerne surtout la finalité de cette réduction d'effectifs. Nul ne doute que l'armée de terre, en particulier, doit se restructurer. On ne peut pas bâtir une armée performante technologiquement, dotée des matériels les plus modernes, et garder des effectifs non adaptés et incompatibles avec cette évolution parce que hérités d'une autre conception d'emploi. On ne peut pas à la fois bâtir l'armée française du XXI^e siècle, forte de ses ordinateurs, et maintenir en même temps celle du début du XX^e siècle, forte de ses gros bataillons.

Encore faut-il savoir clairement où l'on veut aller. Rien n'est plus mal supporté que ces déflations successives, plus liées à des contraintes budgétaires qu'à des considérations stratégiques.

M. Guy-Michel Chauveau et M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Jean Gatal, rapporteur pour avis. Aussi souhaitons-nous que cette restructuration de l'armée de terre soit désormais prévue, pensée, planifiée et que la future loi de programmation incluse dans ses prévisions une évolution cohérente des effectifs des personnels.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Jean Gatal, rapporteur pour avis. Nous saurons ainsi clairement quelle armée se dessinera pour le XXI^e siècle, la restructuration devenant alors une conséquence des choix politiques et technologiques et n'étant plus ce qu'elle apparaît être si souvent, c'est-à-dire un simple alibi budgétaire.

J'ai beaucoup insisté sur l'effort consenti dans votre budget pour l'amélioration de la situation des personnels militaires. Pour les personnels civils, les sommes sont nettement inférieures. Si on trouve des dispositions attendues, par exemple sur la réforme des corps civils d'encadrement technique et sur l'harmonisation des régimes d'indemnité dans les départements d'outre-mer, on est loin des attentes des organisations syndicales. Il importera, dans les années à venir, de planifier, là aussi, un rattrapage des retards pris en matière de pouvoir d'achat et de politique de formation, politique indispensable pour garder à nos établissements compétitivité et efficacité. Ces établissements de la défense nationale devront de plus être gérés en fonction de critères de réussite industrielle, ce qui nécessitera une réflexion de fond sur l'évolution de leurs structures juridiques.

Je parlerai peu du service national. La commission de la défense approuve vos décisions budgétaires, en particulier la revalorisation du prêt des appelés et l'augmentation de la prime de service en campagne, ainsi que vos analyses plus approfondies sur le rôle et la nature même du service national. Nécessaire à nos armées, il l'est aussi à notre pays, tant ses fonctions sont autant militaires que civiques. Nous partageons votre souci de le rendre plus universel, plus égalitaire, plus diversifié. Nous approuvons votre volonté de faire de la période que les jeunes Français consacrent au service de leur patrie un moyen de formation tant professionnel que civique. La commission attend d'ailleurs beaucoup du rapport que vous avez confié à l'un des nôtres, Guy-Michel Chauveau.

Quant à moi, j'insisterai sur la nécessité de développer avant, pendant et après le service national tout ce qui peut concourir à renforcer l'indispensable esprit de défense qui, seul, entraîne l'adhésion des jeunes générations aux missions qu'elles remplissent.

Je terminerai par les retraités militaires. Monsieur le ministre, vous connaissez leurs problèmes puisque vous avez reçu longuement leurs représentants. Vous connaissez le rôle de leurs associations, rôle à la fois social et lui aussi civique.

Les retraités militaires trouveront dans votre budget deux mesures intéressantes :

La quatrième tranche de la révision sur la base de l'échelle de solde n° 4 des pensions de retraite des aspirants et adjudants-chefs titulaires d'un brevet élémentaire et retraités à l'échelle de solde n° 3 avant le 1^{er} janvier 1951 ;

La deuxième tranche de la révision, sur la base de l'échelle de solde n° 4 des pensions de retraite d'officiers-mariniers ayant accompli des services en sous-marin et retraités à l'échelle n° 3 avant le 1^{er} janvier 1951.

Mais vous connaissez leurs autres demandes concernant, en particulier, le droit au travail, droit juste et légitime pour des hommes qui doivent, après une carrière militaire courte, avoir un deuxième emploi, tant leur pension de retraite est parfois minime par rapport aux besoins de leur famille.

Vous connaissez aussi leurs préoccupations quant à l'augmentation des pensions de réversion.

Pour les retraités militaires, il serait judicieux d'établir un chiffrage précis de certaines demandes, souvent très justifiées, pour essayer de les satisfaire, même si les délais de rattrapage sont échelonnés dans le temps. Ce qui compte, pour ces hommes et ces femmes - je pense, en particulier, aux veuves de militaires -, c'est d'abord d'être entendus, d'être reconnus, compris, écoutés et respectés.

Monsieur le ministre, je voudrais, en conclusion, vous dire à quel point je suis persuadé que la valeur et la crédibilité d'une politique de défense se mesurent autant dans la qualité de son système d'armement que dans la motivation de ses personnels. Servir est une noble cause, peut-être la plus belle. Encore faut-il que cette notion de service soit reconnue, qu'elle bénéficie d'une reconnaissance sociale qui, il est vrai, se mesure souvent en termes matériels et financiers. Ne l'oublions pas, ne sacrifions pas exagérément le titre III, car en matière de défense, aussi, il n'y a pas de plus belle richesse que celle des hommes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. François Fillon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section des forces terrestres.

M. François Fillon, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est un secret pour personne : l'armée de terre est inquiète.

Elle est inquiète parce qu'elle juge insuffisant le projet de budget pour 1989 et parce qu'elle considère son avenir comme incertain.

Avec 48,1 milliards de francs, la part réservée dans le budget de la défense à l'armée de terre progresse de 3,3 p. 100 en francs courants, soit un peu moins de 1 p. 100 en volume.

Ce budget se caractérise par des dépenses de fonctionnement marquées par une rigueur qui contraste avec la croissance imprimée aux budgets civils et des dépenses d'investissement qui ne respectent pas les engagements de la programmation.

Avec 25,02 milliards de francs, la part du titre III affectée à l'armée de terre progresse en francs courants de 2,6 p. 100. Le pouvoir d'achat de l'armée de terre devrait donc diminuer en 1989 d'un peu plus de 1 p. 100.

La rigueur de ce budget de fonctionnement pèsera sur les rémunérations, l'entretien programmé des matériels, les effectifs, l'entretien des casernes, la formation des cadres, les échanges internationaux.

Seule l'activité des forces sera maintenue. Le projet de budget prévoit en effet cinquante jours de sortie avec matériel organique, contre quarante jours en 1985 et quarante-deux en 1986. Ce niveau d'activité ne sera cependant possible que si les hypothèses retenues par la loi de finances, en ce qui concerne les prix du carburant et le cours du dollar, sont réalisées.

Les rémunérations augmentent de 1,8 p. 100. D'aucuns peuvent trouver ce chiffre insuffisant, mais il s'agit là d'un autre débat.

Les effectifs font l'objet d'une nouvelle déflation portant sur 3 727 postes, dont 1 974 militaires de carrière. Cette mesure est aggravée par les 220 postes supplémentaires rendus nécessaires par la création de la brigade franco-allemande et les 300 postes qu'imposent la montée en puissance des services informatiques de l'armée de terre et la mise en œuvre de systèmes de guerre électronique.

Les suppressions de postes généreront une économie de 197,6 millions de francs, qu'il convient de rapprocher des 17 724 millions de francs représentant l'ensemble des rémunérations et charges sociales inscrites au budget de l'armée de terre.

Cette déflation suscite de vives critiques de la part de l'armée de terre. S'il n'est pas contestable que cette armée, comme tous les autres services de l'Etat, doit rechercher des

gains de productivité en rationalisant son organisation, la méthode utilisée pour la contraindre à réduire ses effectifs est absurde parce qu'elle est imposée par le ministère du budget et qu'elle ne correspond à aucune analyse sérieuse du volume des forces, ni même à la recherche d'une meilleure efficacité.

C'est la raison pour laquelle je suggère que le Gouvernement fixe désormais à l'armée de terre une enveloppe globale d'économies à réaliser sur son budget de fonctionnement en la laissant libre de ses choix.

Cette solution aurait l'avantage de mettre les responsables de notre armée de terre devant leurs responsabilités, plutôt que de leur imposer des mesures qui, loin de ne toucher que les services généraux, atteignent le plus souvent les unités combattantes.

En résumé, les crédits de fonctionnement pour 1989 apparaissent d'un niveau médiocre. Ils sont caractérisés par une rigueur qui contraste avec l'augmentation de nombreux budgets civils et risquent d'être aggravés par les charges exceptionnelles résultant des opérations extérieures et de certaines missions de service public.

J'en viens aux dépenses d'équipement.

Avec 23,163 milliards de francs, dont 476 millions de francs de fonds de concours, les crédits du titre V progressent de 4,60 p. 100 contre 6 p. 100 en 1983. Deux critiques peuvent être formulées à l'encontre de ce budget.

La loi de programmation n'est pas respectée. Il manque, pour qu'elle le soit, 1 021 millions de francs : les crédits de recherche et de développement diminuent de 1,98 p. 100 en francs courants, soit environ 4 p. 100 en volume. Ce sont les études amont qui sont le plus maltraitées, avec une diminution de 3,5 p. 100.

Alors que, pendant deux années consécutives, les autorisations de programme et les crédits de paiement consacrés aux études et au développement avaient augmenté de 30 p. 100 par an en moyenne, ce qui est considérable et montrait l'effort consenti pour l'avenir, il est extrêmement préoccupant de voir ces crédits d'études diminuer, faisant ainsi prendre des risques pour l'avenir à notre défense.

Parmi les programmes en cours de développement, deux méritent particulièrement notre attention. Il s'agit du char Leclerc et de l'hélicoptère H.A.P.-H.A.C.

Concernant le char Leclerc, à la question que je vous posais, monsieur le ministre, par l'intermédiaire des questionnaires budgétaires, vous m'avez répondu : « Le programme se déroule normalement ». Pour la petite histoire, cette réponse portant le sceau du confidentiel-défense ne devrait pas figurer dans mon rapport !... (Sourires.)

En réalité, tout le monde sait aujourd'hui que le programme du char Leclerc connaît un dépassement d'environ 26 p. 100 qui nécessitera l'inscription de 3,5 milliards supplémentaires au budget de l'armée de terre entre 1989 et 1993.

Il convient de s'interroger sur les raisons de ce dépassement. La direction des armements terrestres et le G.I.A.T. ont-ils volontairement sous-estimé le coût de ce programme pour mieux le faire accepter au pouvoir politique ? Le G.I.A.T. est-il incapable de calculer ses coûts de revient ? Le G.I.A.T., pressé par André Giraud de se réformer, n'a-t-il pas voulu faire porter une part de son déficit au programme du char Leclerc afin de ne pas avoir à mener à son terme la réforme Engerand ?

Il importe que la représentation nationale puisse connaître la réponse à ces questions. Vous avez, monsieur le ministre, demandé au contrôle général une enquête. Si la publication de ses résultats ne s'impose évidemment pas, il serait souhaitable que le rapporteur du budget de l'armée de terre à l'Assemblée, et au Sénat, le rapporteur spécial de la commission des finances et le président de la commission de la défense, puissent en avoir communication.

Quelles seront les conséquences de ce surcoût pour l'armée de terre ?

À l'évidence, une réduction des commandes.

Il semble raisonnable de penser que, sur les 1 300 chars nécessaires à la mise en œuvre d'une force blindée de 1 100 chars, seuls 800 à 900 pourront être commandés. La différence sera comblée par des AMX 30 B 2, dont chacun sait qu'ils sont aujourd'hui dépassés par les meilleurs chars adverses. Cette situation est aggravée par la faiblesse des crédits pour 1989 : 530 millions de francs sont inscrits au budget de l'armée de terre, au lieu des 600 prévus par la

programmation. Autant dire que le programme du char Leclerc constitue dès maintenant un sérieux problème pour le budget de l'armée de terre.

Le programme H.A.P. - H.A.C. franco-allemand se déroule de manière satisfaisante. Il a été lancé le 13 novembre 1987. Le premier prototype devrait voler en 1991 et les premiers appareils devraient être mis en service en 1997.

Le coût unitaire de cet hélicoptère reste un secret bien gardé. Selon ma propre estimation, il devrait se monter à près de 80 millions de francs.

L'introduction dans l'armée de terre d'un matériel aussi coûteux, pour la première fois dans son histoire, ne sera pas sans conséquence, et il y a tout lieu de penser que l'armée sera amenée à revoir son organisation pour mettre en œuvre et protéger un matériel dont elle ne pourra malheureusement se doter qu'en quantité insuffisante.

Compte tenu, en effet, de l'augmentation du coût de ce programme, les 215 commandes prévues pourront-elles être passées ? J'en doute et j'estime à environ 100 à 150 le nombre des hélicoptères de combat dont pourra se doter l'armée de terre. Sa cohérence en souffrira incontestablement.

Les crédits de fabrication sont dans l'ensemble satisfaisants et l'ensemble des programmes prévus dans la loi font l'objet de commandes.

Au total, l'analyse du fascicule budgétaire montre que l'inquiétude de l'armée de terre est en partie justifiée. Son budget de fonctionnement est une nouvelle fois réduit sans que ses missions ni son organisation n'aient fait l'objet d'un réexamen, et son budget d'équipement n'est pas conforme à la loi de programmation militaire. Le surcoût du programme du char Leclerc risque de remettre en cause la cohérence du corps de bataille avec les objectifs qui lui sont assignés.

Mais l'insatisfaction de l'armée de terre n'est cependant pas nouvelle et le budget ne saurait en porter seul la responsabilité.

Depuis la fin de la guerre d'Algérie et la mise en œuvre de la doctrine de la dissuasion nucléaire, l'armée de terre ne perçoit plus clairement ce que la nation attend d'elle.

Depuis 1977, de réforme en réforme, elle a perdu 40 000 hommes et vu 222 unités ou organismes dissous.

Depuis 1981, des réductions d'effectifs pyramidées, sans modification de structures et sans allègement des missions, ont considérablement dégradé les conditions de travail de ces personnels.

A force d'entendre dire que ses effectifs doivent être réduits, elle en est venue à douter de sa mission.

L'opinion publique elle-même se demande à quoi sert l'armée de terre, d'autant que les conditions dans lesquelles les jeunes Français y effectuent leur service national n'en donnent pas toujours une image très dynamique ni très moderne.

Dans la doctrine française, le rôle de l'armée de terre est pourtant clair. Deux missions principales lui sont confiées : la défense de l'Europe et principalement de la République fédérale d'Allemagne, ou la participation à cette défense, et la défense des intérêts français dans le monde. A la première mission, correspond la première armée, à la seconde, les 40 000 hommes des forces d'interventions extérieures.

L'armée de terre n'est pas en effet, contrairement à ce que beaucoup pensent encore, le rempart des régiments d'artillerie nucléaire. Elle est au contraire l'instrument privilégié de la France dans la politique de défense européenne et le garant de notre solidarité avec la République fédérale d'Allemagne. Ainsi l'entendait d'ailleurs le général de Gaulle lorsqu'il évoquait à Hambourg en 1962 la « coopération organique des deux armées, en vue d'une seule et même défense » et lorsqu'il signait le traité de l'Élysée.

La première armée est l'instrument militaire de l'accord franco-allemand, mieux que la force nucléaire stratégique, qui n'est pas, pour la République fédérale d'Allemagne, une alternative à la couverture américaine. Il importe que cette mission essentielle de nos forces terrestres soit mieux affirmée, à l'égard tant de nos alliés que de l'armée de terre.

La doctrine, en effet, est devenue confuse. Il faut dire clairement, d'une part, que la France conservera et modernisera ses armes nucléaires et qu'elle ne partagera jamais la décision de leur emploi, d'autre part, que ses forces terrestres sont l'instrument privilégié de sa solidarité avec la République

fédérale d'Allemagne et qu'elles interviendront automatiquement aux côtés des alliés en cas d'agression contre le territoire allemand, comme d'ailleurs nous y obligent les traités de Washington et de Bruxelles.

D'ailleurs, si telle n'était pas la mission de l'armée de terre, on voit mal à quoi pourrait servir la brigade franco-allemande.

Sa seconde mission, la défense des départements et territoires d'outre-mer et la mise en œuvre des accords d'assistance et de défense, fait l'objet de moins d'erreurs d'interprétation.

Avec 15 000 hommes prépositionnés et 40 000 hommes disponibles en France, les effectifs sont suffisants pour faire face à la plupart des situations. Ils sont par ailleurs cohérents avec nos capacités de transport et nos capacités de soutien logistique.

Avec 226 000 hommes réellement disponibles en Europe, l'armée de terre française est d'une taille nettement inférieure à celle de la République fédérale d'Allemagne et légèrement supérieure à celle de la Grande-Bretagne qui n'en compte que 175 000, professionnels, il est vrai.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Fillon.

M. François Fillon, rapporteur pour avis. Je termine, monsieur le président.

En réalité, il convient de poser la question de la dimension de l'armée de terre en termes de capacité militaire et non en termes d'effectifs.

Outre-mer, les considérations logistiques doivent sous-tendre les décisions concernant les effectifs.

En Centre-Europe, le potentiel de la première armée est déterminé par les moyens en chars, en hélicoptères et en véhicules blindés, mais non par les effectifs mobilisables.

Ces moyens ont été fixés par la loi de programmation militaire à 1 100 chars, 400 hélicoptères de combat et 450 pièces d'artillerie.

A l'évidence, ce dispositif constitue un minimum pour permettre à la France de jouer un rôle en Europe.

C'est à partir de ces équipements que l'armée de terre doit être structurée, sans avoir le souci de maintenir tous les éléments existants, dont certains sont éloignés du théâtre Centre-Europe.

Cette restructuration de nos forces serait le signe que nous sommes prêts à intervenir efficacement dans le règlement d'une crise européenne et donnerait tout son poids à l'engagement français.

La contribution militaire française à la sécurité de la République fédérale d'Allemagne serait ainsi militairement importante et diplomatiquement significative, tout en étant d'une autre nature que celle des forces britanniques en raison de son armement nucléaire tactique autonome par rapport à celui de l'O.T.A.N.

L'objectif pour le Gouvernement doit donc être de disposer d'une première armée capable d'intervenir dans les premiers jours d'un conflit face aux meilleures troupes soviétiques.

A l'évidence, cet objectif passe par une plus grande professionnalisation du corps de bataille. Toutes les contorsions actuelles au sujet du service national n'y changeront rien.

La modernisation de l'armée de terre est attendue depuis la fin de la guerre d'Algérie. Il est temps de la mettre en œuvre.

Il convient, dans ce contexte, - et ce sera ma conclusion, monsieur le président - de saluer l'initiative prise par l'état-major de l'armée de terre et acceptée par votre gouvernement avec le plan Orion. Orion, pour organisation rationnelle d'une infrastructure opérationnelle nouvelle.

L'armée de terre, c'est aujourd'hui 500 casernements, 30 écoles, 250 établissements, 13 camps nationaux.

Les implantations de l'armée de terre sont dispersées, au sein d'une même garnison. C'est ainsi que les garnisons de Marseille ou de Metz comptent chacune vingt-deux emprises.

Le résultat de cette dispersion, ce sont : des effectifs nombreux utilisés à des tâches de fonctionnement courant ; des charges de sécurité importantes ; des coûts d'entretien élevés ; des coûts de transport supplémentaires ; une plus grande vulnérabilité.

Le plan Orion se propose de regrouper en des structures rationnelles identiques l'ensemble des unités de l'armée de terre.

Ces structures qui prendraient le nom de base opérationnelle du territoire réuniraient deux régiments autour des mêmes services d'administration générale et de logistique.

L'objectif est la création de 30 à 40 bases opérationnelles sur quinze ans. Le coût de cette opération serait d'environ 15 milliards de francs, soit un milliard de plus par an à inscrire au budget en attendant de récolter le fruit de ces économies.

J'apporte mon soutien le plus total à ce plan qui aurait dû être mis en œuvre plus tôt et qui doit faire l'objet d'un large consensus pour donner au Gouvernement les moyens de s'affranchir des pressions locales qui ne vont pas manquer de s'exercer lorsqu'il s'agira de fermer ici ou là une caserne ou un établissement.

Avec le plan Orion, l'armée de terre place le Gouvernement et toute la classe politique devant leurs responsabilités. Si, sous la pression de tel ou tel élu influent, ce plan n'est qu'imparfaitement mis en œuvre, nous ne serons plus fondés à réclamer à l'armée de terre des économies sur son budget de fonctionnement.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que j'entendais faire sur ce budget. J'ai tenté de convaincre la commission de la défense de vous en proposer la modification, mais la majorité a préféré le voter en l'état. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Guy-Michel Chauveau. La commission a bien fait !

M. le président. Je lance à nouveau un appel pressant aux orateurs pour qu'ils respectent leur temps de parole !

M. Pierre Mauger. Un appel angoissé !

M. le président. Cela ne va pas jusque-là, monsieur Mauger !

La parole est à M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Marine.

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits de la section marine connaîtront, cette année encore, une évolution significative. Cela devrait d'ailleurs continuer ainsi, l'importance d'un budget devant être, dans l'idéal, à la hauteur de l'importance des missions.

Or, celles qui sont confiées à la marine sont essentielles dans notre système de défense. Il lui appartient en effet de mettre en œuvre la force océanique stratégique, composante majeure de notre dissuasion nucléaire et outil indispensable de gestion des crises permettant à notre pays de faire face à ses responsabilités internationales. La démonstration vient d'en être faite très récemment avec l'opération Prométhée, dans la région du Golfe.

Tout cela nécessite des moyens, matériels et humains. Ce budget, monsieur le ministre, tend globalement à les fournir et votre rapporteur s'en félicite.

Cette satisfaction n'exclut pas pour autant des sujets de préoccupation, liés notamment à l'évolution des effectifs et à la faiblesse des crédits alloués aux fabrications classiques de la flotte, au renouvellement du matériel de l'aéronavale et à l'entretien programmé.

32,282 milliards de francs en 1988, 35,589 milliards de francs dans le projet de budget pour 1989, soit une augmentation de 6,90 p. 100 alors que le budget de la défense augmente de 4,64 p. 100 : les crédits de la section marine connaissent une évolution très favorable.

On doit toutefois noter l'évolution respective des crédits du titre III et du titre V.

Les crédits du titre III connaissent une nouvelle stabilisation et ne représentent plus que 37 p. 100 des crédits de la section marine.

Les crédits du titre V représentent maintenant 63 p. 100 de l'ensemble, et cette tendance à la progression devrait aller en s'accroissant puisqu'on constate que les autorisations de programme se situent à un niveau encore plus élevé.

A noter également, dans ce titre V en forte progression, la part toujours plus grande consacrée à la FOST.

La stabilisation du titre III correspond, et cela pourrait être normal, à l'effort de rigueur demandé à l'ensemble des forces armées. Cependant, du fait des sollicitations dont elle est l'objet, l'impact sur la marine est particulièrement sensible. Je me limiterai à deux exemples : l'entretien programmé des matériels et les effectifs.

Les crédits consacrés à l'entretien programmé connaissent une fois de plus un léger recul en francs constants, alors que les besoins d'entretien sont en sensible augmentation et concernent de plus en plus des bâtiments aux équipements et armements sophistiqués. Cela ne peut que se traduire par une diminution des heures d'entretien des arsenaux et un décalage de plus en plus important des I.P.E.R., ces opérations de rénovation entraînant l'indisponibilité périodique d'entretien et de réparation des bâtiments. Je rappelle pour mémoire, monsieur le ministre, que je signalais l'an dernier à votre prédécesseur que, de 1984 à 1988, on pouvait constater un déficit de 2 515 000 heures d'entretien, soit, à titre de comparaison, la moitié de la charge annuelle globale de l'arsenal de Cherbourg pour l'année 1987. Je suis persuadé que l'on ne peut plus aller très loin dans ce sens et qu'il va falloir redresser la situation.

L'effort général de déflation des effectifs nous a valu, en commission, de voir souligner par les chefs d'état-major les difficultés que cela leur crée. S'adressant à des parlementaires, ils étaient là, je l'admets, tout à fait dans leur rôle.

Qu'en est-il objectivement pour la marine ?

Il semble bien que les effets cumulés des efforts demandés par le passé créent une situation limite et que l'on en soit au point où la tendance devrait plutôt s'inverser si l'on veut s'adapter aux nécessités de l'avenir. Ne perdons pas de vue, en effet, que, compte tenu des désarmements, les besoins nouveaux porteront, à l'horizon 1995, sur 129 officiers et 675 officiers marinières supplémentaires, du fait, notamment, de la mise aux essais de nouveaux bâtiments et de la nécessité de les armer.

Pour autant, et si n'étaient ce contexte et ces perspectives, l'effort demandé est-il insupportable ? Honnêtement, je ne le crois pas.

La marine perdra l'an prochain 233 engagés, quartiers-maîtres et matelots, et 115 appelés. Les officiers et officiers marinières ne verront pas leur nombre diminuer et, grâce à cette bonne gestion des difficultés, la capacité opérationnelle ne devrait pas être entamée.

Je ne m'en suis pas moins inquiété de l'incidence financière bénéfique de cette mesure de rigueur. A ma grande surprise, elle ne permet qu'une économie de 22,7 millions de francs. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je m'interroge. L'impact psychologique provoqué est-il en rapport avec le gain réalisé ?

Dans le même temps, j'ai constaté que vous inscriviez, au titre des mesures nouvelles spécifiques à la marine, la revalorisation de diverses indemnités pour 50 millions de francs. Ce sera certainement apprécié, c'était inévitable, mais on en parlera très peu !

J'en arrive donc à préciser mon interrogation, dont je sais qu'elle sera diversement appréciée mais qui part d'un constat. Economiser 22,7 millions de francs, cela fait du bruit, provoque des vagues, presque une déferlante. Cela en vaut-il la peine quand on sait que 50 millions de francs de plus ne seront reçus que comme l'écume de vagues ?

Les programmes d'équipement sont caractérisés, dans ce projet de budget, par des évolutions contrastées.

Les études et développements font un bond de 26,40 p. 100.

La FOST, fondement de notre dissuasion, voit ses crédits augmenter de 16,40 p. 100. Ils représentent 22,40 p. 100 de l'ensemble des crédits marine et plus du tiers du seul titre V, soit 35,5 p. 100. On ne peut de manière plus éclatante afficher une priorité. Les refontes seront donc menées à bien et le S.N.L.E.-N.G. sera bien mis en service en 1994, le numéro deux étant commandé en 1989.

Les fabrications aéronavales absorbent également une part importante des crédits marine. Nous sommes, en effet, confrontés à une impérieuse nécessité : assurer durant la prochaine décennie le renouvellement de beaucoup de nos aéronefs : les Atlantic à partir de 1990, les Crusaders en

1993, les Etendard IVP en 1993, les Super-Frelon à partir de 1995, le remplacement des Super-Etendard n'intervenant qu'à partir de 2004.

Cela nous conduit à évoquer le programme Rafale.

Félicitons-nous tout d'abord de la détermination affirmée par le Président de la République et par le Gouvernement en faveur de la poursuite d'un programme essentiel pour notre industrie aéronautique.

Le budget de la section marine pour 1989 comporte 309 millions de francs destinés au financement de ce programme. Pour autant, ce futur avion de combat sera-t-il, dans sa version navalisée, au rendez-vous de 1993, date du retrait du service des intercepteurs ? On nous annonce 1996 et je crains que, pour différentes raisons, notamment le poids plus important que prévu pour le budget de ce programme, il ne faille plutôt attendre 1998.

Dans ces conditions, de quels moyens disposera la marine pour assurer les missions aujourd'hui remplies par les Crusaders ? La question est posée ; vous disposez encore de temps, monsieur le ministre, pour nous apporter la réponse et je ne doute pas que vous vous y prépariez.

Il ne me paraît donc pas utile d'en dire plus sur le sujet. Vous nous avez déjà indiqué ce que vous ne feriez pas ; nous sommes dans l'attente de ce que vous ferez. Personnellement, j'attendrai avec vigilance, intérêt et, bien sûr, confiance.

Les crédits consacrés aux fabrications classiques de la flotte enregistrent une diminution en francs constants de 3,50 p. 100. Pourtant, toutes les commandes prévues sont passées, c'est le cas en particulier des trois frégates légères et des trois bâtiments anti-mines océaniques. Quant au porte-avions nucléaire, qui se voit affecter une dotation significative de 1 072 millions de francs, il entrera en bassin dès 1989 et sera mis à flot en 1992.

Restent les frégates de surveillance, pour lesquelles les commandes ne sont pas passées. Le dossier est en cours de négociation, et nous savons que, sur un prix unitaire prévisionnel de 400 millions de francs, le ministère de l'Industrie apporterait une participation de 60 millions de francs. Mais je crois devoir rappeler que ces commandes ne figurent pas dans la loi de programmation. Il faudra bien, cependant, au moment de l'actualisation, qu'elles y trouvent une place.

L'évocation que je viens de faire de l'entretien et des fabrications me conduit tout naturellement à parler des arsenaux de la marine et de ceux qui y travaillent.

La marine dispose, avec ses arsenaux, d'un outil industriel performant. Pour autant, il est perfectible. Il ne fait aucun doute, en effet, que la montée en puissance des grands programmes et l'évolution très rapide des technologies posent un problème d'encadrement et de formation. Dans cette perspective, et compte tenu de l'augmentation des plans de charge, il paraîtrait judicieux de prévoir également une planification des recrutements et de la formation, si l'on ne veut pas être bientôt confronté à un risque de déstabilisation des établissements du fait d'un taux de sous-traitance excessif.

Peut-être faudra-t-il aussi, et c'est à usage interne, que l'on dise enfin ce qui devrait être évident : nos ingénieurs de l'armement, qui sont des ingénieurs de haut niveau, doivent être encore plus présents dans les bureaux d'études, à bord des navires et sur les chantiers. Ils ne devraient pas, comme c'est, paraît-il, souvent le cas, être absorbés par des tâches administratives. Il est aussi des tâches administratives de haut niveau, mais l'Ecole nationale d'administration, qui forme un excellent corps d'administrateurs civils, devrait nous permettre de résoudre ce problème.

Cela implique peut-être, au sein de la D.G.A., des remises en question. Il paraît difficile d'y échapper. Sans doute est-ce aussi en entamant cette réflexion que l'on pourra agir auprès du ministère des finances pour lui faire admettre qu'un établissement industriel ne doit pas obligatoirement être soumis aux mêmes règles et contraintes qu'une administration, notamment pour les recrutements.

Je ne voudrais pas terminer ce propos sans saluer tous ceux qui ont fait notre marine et qui sont aujourd'hui retraités. La commission de la défense les reçoit chaque année. Je mentionne, dans mon rapport écrit, une part de leurs préoccupations. Il me paraît indispensable, monsieur le ministre, que vous acceptiez de les aider, ne serait-ce qu'en intervenant auprès de vos collègues du Gouvernement. Les incidences financières ne sont pas toujours évidentes. Il s'agit

souvent de problèmes d'équité, de considération, et je ne doute pas que la vôtre soit acquise à ceux qui, durant une grande part de leur vie, ont servi la marine et le pays.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je souhaitais vous présenter sur les crédits de la section marine. J'invite bien évidemment, au nom de la commission de la défense nationale, tous nos collègues à les voter. Votre budget, acte annuel, est un bon budget. Je n'en suis pas moins conduit à faire appel à vous afin que les difficultés ne soient pas pour demain.

Cette présentation, je l'ai peut-être faite avec passion, plus, je l'espère, avec lucidité que sévérité, sûrement pas avec servilité et encore moins avec animosité.

Mais, que ce soit la marine ou l'arsenal, dans la plupart des familles de ma ville, et suivant les générations, on y entre, on en sort ou on y est encore ! (*Sourires.*)

M. le président. Votre temps de parole est écopé, mon cher collègue.

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

A l'aube de la célébration du bicentenaire de la Révolution, je ne résiste pas, monsieur le ministre, au plaisir de vous rapporter ce que disait très récemment un universitaire brestois, dans une soutenance de thèse en Sorbonne consacrée à « Brest et la marine royale de 1660 à 1790 » : « Les Brestoises, pleins de dynamisme, seront parmi les premiers partisans de l'ordre nouveau. S'ils ont su se donner à plein, ils seront les premières victimes économiques de la période ; la marine révolutionnaire et impériale va sombrer dans la médiocrité et le désintérêt, et Brest subira la naufrage. »

Au-delà de lacunes comme celle-là, je me garderai bien d'oublier le message clair, l'héritage essentiel, fondement de notre consensus démocratique, que nous a légué la Révolution. Mais, fort de cet enseignement, vous comprendrez certainement que, député de Brest, j'aie d'autres ambitions pour la marine et pour ma ville. Vous le comprendrez d'autant mieux que, vous le savez bien... à chacun son territoire ! (*Sourires.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section air.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis. Avec votre autorisation, monsieur le président, je voudrais tout d'abord adresser une supplique à M. le ministre.

M. le président. Ce temps vous sera décompté, monsieur Briane.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis. C'est en dehors de mon rapport, monsieur le président !

Monsieur le ministre, c'est seulement samedi dernier que j'ai reçu le dernier quart des réponses à mes questions, alors que je les avais adressées à vos services il y a déjà bien longtemps. C'est vous dire dans quelles conditions les rapporteurs sont obligés de travailler. Je souhaite donc que toutes les dispositions soient prises pour qu'à l'avenir ces réponses nous soient fournies le plus rapidement possible et pour que cessent ces retards ou ces rétentions de communication - je ne sais comment les qualifier. Sinon faudra-t-il que les rapporteurs, eux aussi, fassent grève ?

Mais j'en viens à mon rapport.

La valeur globale d'un système de défense n'est égale qu'à celle de son maillon le plus faible, d'où la nécessaire cohérence des moyens mis en œuvre.

Globalement le projet de budget de l'armée de l'air pour 1989 respecte la loi de programmation militaire, mais une fois encore le titre III est sacrifié au titre V. Si des prévisions chiffrées concernant les dépenses de fonctionnement avaient été inscrites dans cette loi, il aurait été impossible de faire porter, comme c'est le cas aujourd'hui, la rigueur sur les conditions de vie des personnels. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez introduire de telles prévisions dans le projet de loi que vous nous présenterez au printemps prochain.

En 1989, la section air recevra, hors fonds de concours, 38,1 milliards de francs contre 35,9 milliards de francs en 1988, soit une augmentation de 6,08 p. 100. Ces chiffres n'en traduisent pas moins un retard supérieur à 1 milliard de francs par rapport aux prévisions de la loi de programmation

militaire, ce qui porte le retard sur les trois premières années d'application de la loi à 2,4 milliards de francs pour la seule section air. En outre, il a fallu procéder à l'achat de certains équipements indispensables et ces décisions, bonnes en soi, n'ont pas été suivies des rallonges budgétaires correspondantes.

Les crédits du titre V s'éleveront à 24 milliards de francs en 1989, contre 22 milliards de francs en 1988 ; ils augmenteront donc de 9 p. 100 hors fonds de concours. Ces fonds de concours, c'est un peu l'Arlésienne. Je vous demande donc, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions et celles du Gouvernement à cet égard.

L'analyse des dépenses d'investissement prévues par l'armée de l'air en 1989 montre qu'un certain nombre de programmes absolument prioritaires ont été sauvegardés pendant que d'autres subissaient des étalements, voire des annulations. L'armée de l'air a mis l'accent en 1989 sur l'avion de combat tactique qui sera dérivé du Rafale. Nous avons tous regretté la polémique orchestrée, il y a quelques semaines, contre cet avion, qui est l'avenir à la fois de notre armée de l'air et de notre industrie aéronautique militaire. Je considère, quant à moi, que ce programme est un grand défi national que nous devons relever, même si l'on ne peut que regretter vivement qu'il n'ait pu faire l'objet d'une coopération européenne.

C'est d'ailleurs pourquoi j'éprouve quelques inquiétudes quant à son financement. L'armée de l'air en assume aujourd'hui toute sa part, ce qui représente pour elle un effort considérable. Mais le financement de ce projet, rendu très difficile en l'absence de partenaires étrangers, n'est possible que si les deux armes concernées, l'air et la marine, financent la part qui leur est réservée. A ce propos, nous avons été nombreux à la commission de la défense à avoir été parfaitement rassurés par la décision que vous avez prise concernant le F 18. Je ne m'étends pas sur ce sujet.

Parmi les autres programmes prioritaires, je citerai aussi le programme Awacs, tout en regrettant que ces appareils ne nous soient livrés qu'à partir de 1991.

S'agissant du programme Mirage 2000, j'indique seulement que les commandes qui seront passées en 1989 paraissent satisfaisantes : 33 appareils au total. En revanche, selon les informations que j'ai pu recueillir, il semblerait que la décision soit d'ores et déjà prise de réduire de 22 unités les commandes prévues en fin de programme. L'armée de l'air ne recevra donc au total que 203 Mirage 2000 au lieu des 225 prévus. Cette décision se traduira inévitablement par la nécessité de prolonger un escadron de Mirage F 1. Il y a fort à craindre également que, dans les quelques années à venir, les livraisons ne subissent des étalements significatifs. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous éclairiez sur ce point.

Les programmes d'avions de transport subissent eux aussi des étalements. Si l'on ne peut que se féliciter de l'achat par notre armée de l'air de dix C 130 Hercules, nous ne pouvons que regretter le report du programme d'avions cargos légers, pourtant nécessaire, lui aussi, afin d'économiser le potentiel de nos Transall. Nous avons lu récemment que la commande de quelques Casa 235 avait été passée à l'Espagne. Pouvez-vous confirmer ou infirmer cette information ?

La sauvegarde des programmes prioritaires a entraîné un certain nombre d'annulations. C'est le cas de nombreuses commandes d'armement et de munitions, ainsi que du programme de protection des moyens air qui vise à réduire la vulnérabilité de nos avions de chasse sur les bases aériennes.

Je considère, pour ma part, que l'équipement de l'armée de l'air en 1989 se situe à un niveau suffisant. Il n'en est pas de même, hélas, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. Le titre III s'élèvera en 1989 à 14 milliards de francs, contre 13,8 milliards cette année, ce qui traduit une augmentation de 1,37 p. 100 seulement. Ce sont bien les conditions de vie de nos personnels qui seront sacrifiées au maintien au niveau antérieur de l'activité aérienne. Et cela commence à devenir grave.

En ce qui concerne les personnels, je regrette que l'armée de l'air soit touchée, en 1989, par la déflation des effectifs. Cette déflation, même si elle ne concerne que 500 postes, a un effet d'autant plus déplorable sur le moral de nos aviateurs que, dans les quelques années qui viennent, l'armée de l'air devra créer environ 3 000 postes pour faire face aux missions consécutives à la livraison de matériels entièrement nouveaux comme les Awacs ou les missiles sol-air à très

courte portée. Cette réduction d'effectifs va encore un peu aggraver la charge de travail des personnels, cette détérioration entraînant elle-même, dès aujourd'hui, des conséquences très néfastes quant au recrutement.

Un mot maintenant des rémunérations. Vous revalorisez et vous étendez quelques indemnités. Il faut vous en féliciter. Mais toutes ces revalorisations sont bien faibles - 130 millions de francs - par rapport aux pertes de pouvoir d'achat accumulées au cours des dernières années.

Seul sujet de satisfaction au titre III, l'activité aérienne sera maintenue en 1989 à 400 000 heures de vol et à 180 heures par pilote de combat et par an. Comme je l'ai déjà dit, ce sont les conditions de vie de nos personnels qui sont détériorées un peu plus encore pour que cette activité soit maintenue.

L'extrême difficulté de certaines missions, cruellement mise en évidence, cette année, par plusieurs accidents mortels en vol tactique, impose un entraînement particulièrement soutenu, que l'on ne saurait réduire sans mettre en danger les personnels ou diminuer la capacité opérationnelle de nos unités.

Nous répétons souvent qu'une armée ne vaut que par les hommes qui la servent pour bien mettre l'accent sur le caractère illusoire qu'il y aurait à donner à notre armée de matériels toujours plus perfectionnés en se désintéressant de la situation humaine de ceux qui les mettent en œuvre. L'armée de l'air est celle qui souffre le plus dans sa chair en raison du nombre d'accidents mortels qui se produisent chaque année. Plusieurs jeunes pilotes ont, cette année encore, perdu la vie dans des conditions qu'il est toujours difficile d'évaluer. Je souhaite leur rendre à cette tribune un hommage particulier.

En conclusion, monsieur le ministre, le projet de budget de l'armée de l'air pour 1989 appelle une appréciation nuancée. Il comprend un certain nombre d'éléments positifs, comme la priorité accordée au programme A.C.T., mais au prix de l'étalement d'autres programmes. Sur ce point, je souhaite dire que, contrairement à une opinion que j'ai entendue, l'armée de l'air ne sacrifie pas tout à ce programme. Il est normal qu'il soit pour elle prioritaire. Si des tensions sont apparues cette année, ce n'est pas en raison du caractère trop ambitieux du programme A.C.T., mais bien en raison du retard accumulé par rapport aux prévisions de la loi de programmation militaire.

Quant au personnel, il souffrira l'année prochaine un peu plus. L'armée de l'air est parvenue aujourd'hui à un seuil limite. Nos aviateurs et l'ensemble de nos militaires ne peuvent être taillables et corvéables à merci, monsieur le ministre.

Si la réactualisation de la loi de programmation repose sur des bases saines et réaffecte à cette dernière les crédits qui lui manquent pour assurer l'avenir, alors la situation n'est pas dramatique. En revanche, si cette réactualisation est insuffisante, il faut savoir que c'est la capacité opérationnelle de l'armée de l'air qui sera atteinte. Chacun doit en être conscient.

J'avais indiqué à la commission de la défense qu'il ne me semblait pas possible de rejeter d'emblée ce projet de budget de l'armée de l'air. Comme vous le savez, elle l'a adopté, faisant montre à cette occasion d'un optimisme que je souhaite pouvoir faire mien quant au projet de loi de réactualisation que vous nous présenterez prochainement - au printemps, j'espère.

Nous savons, monsieur le ministre, être ambitieux quand nous élaborons une loi de programmation militaire et je me réjouis du consensus qui a caractérisé l'adoption de la dernière loi.

Il faut que nous soyons cohérents lorsqu'il s'agit annuellement d'examiner le budget de notre défense et que nous sachions mobiliser effectivement les fameux 4 p. 100 du P.I.B. marchand que chacun reconnaît comme nécessaires. Ce n'est pas le cas cette année encore, puisque nous serons à 3,78 p. 100. Et vous savez bien que les 0,22 p. 100 qui manquent arrangeraient bien des choses.

Cela étant, je répète que la commission a adopté le projet de budget de la section air. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section gendarmerie.

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, il est toujours difficile de rendre compte en quelques minutes des activités et de l'évolution de cette arme noble que représente dans la République la gendarmerie. Je m'efforcerai donc d'aller à l'essentiel ; mais auparavant, vous me permettez, monsieur le ministre, de rendre hommage au courage et au sang-froid dont ont fait preuve les gendarmes dans les moments difficiles d'avril et de mai 1988 en Nouvelle-Calédonie.

La gendarmerie a payé un lourd tribut, et nous nous inclinons devant la douleur des familles cruellement touchées, en regrettant néanmoins l'utilisation qui est faite aujourd'hui par certains, et dans des formes peu convenables, de ces sacrifices de vies humaines. Pour reprendre l'image de Giraudoux, à la fin de *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, sachons qu'au moment où l'on veut fermer les portes du temple de la guerre, on trouve toujours des Demokos pour empêcher la victoire de la paix.

M. Pierre Mauger. Pourquoi nous regardez-vous ?

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. Les sommes mises à disposition de la gendarmerie peuvent paraître, pour certains postes, suffisantes. Cependant, il nous faut attirer votre attention sur le poste « dépenses des loyers », car la gendarmerie subit, elle aussi, l'effet de la loi qui a permis la libération des loyers. Je pense donc que 1989 sera encore pour la gendarmerie une année difficile.

J'en viens maintenant à quelques remarques sur le fond et pour l'avenir qui portent sur les missions, les moyens, les hommes.

Les missions, pour traditionnelles qu'elles soient, chacun comprend qu'elles doivent évoluer - et c'est le cas -, mais qu'elles vont aussi en s'amplifiant. Quatre grandes zones d'activités : la surveillance générale du territoire, avec, entre autres, la sécurité routière, le rôle d'auxiliaire de la justice, le maintien de l'ordre grâce à la gendarmerie mobile, surtout dans les départements et territoires d'outre-mer, et enfin les missions de la défense opérationnelle du territoire.

Je parlerai peu de la surveillance générale du territoire et de la sécurité routière, tout en mentionnant le rôle important qu'y joue la gendarmerie, et notamment le nombre de postes absorbé par l'extension du réseau des autoroutes. Je m'arrêterai quelques instants sur la police judiciaire.

Il y a peu de temps, la gendarmerie a eu le droit, pour mener à bien certaines missions, d'opérer en tenue civile. Je crois que nous pouvons tous nous en réjouir, même si, à certains moments, cela a suscité quelques difficultés.

Dans une société en pleine mutation comme la nôtre, il faut que la gendarmerie continue d'exercer son pouvoir, reconnu par la population, dans de bonnes conditions, et j'entends par là, chacun m'aura compris, en entretenant d'excellents rapports avec la police.

Il faudrait que la gendarmerie soit mieux intégrée dans les instances de coordination nationale et surtout internationale comme cela se fait dans un certain nombre de pays européens. Il serait en effet hautement souhaitable, à mon sens, que la gendarmerie pût bénéficier des mêmes moyens d'information et d'exploitation des renseignements que la police. Ce serait un gage d'efficacité sur l'ensemble du territoire.

S'agissant de la gendarmerie mobile qui a particulièrement la charge du maintien de l'ordre républicain, je crois qu'il est de mon devoir d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le temps parfois très long qu'elle est obligée de passer loin de son lieu de résidence. Quelques escadrons ont ainsi passé plus de 200 jours hors de leur garnison. Ce qui porte le plus préjudice à ces gendarmes éloignés pendant longtemps de leur lieu de garnison, c'est d'être privés de formation. Or nous ne devons pas perdre de vue que la gendarmerie est un corps unique, que les gendarmes mobiles peuvent être affectés à tout moment dans la gendarmerie départementale et que pour que les carrières puissent se dérouler dans de bonnes conditions il ne faut pas sacrifier le temps consacré à la formation.

Il serait sans doute souhaitable qu'une cellule de coordination, peut-être interministérielle et, à coup sûr, sous le contrôle des services du Premier ministre, soit chargée de la maîtrise de l'emploi de ces forces mobiles. Je sais, pour l'avoir moi-même vécu, qu'il est parfois difficile d'en obtenir la mise à disposition.

M. le président. Mon cher collègue, il vous faut conclure.

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. En ce qui concerne la défense opérationnelle du territoire, depuis le 3 juillet 1984, la gendarmerie s'est vu confier, en temps de paix comme en temps de crise et jusqu'à l'engagement offensif des forces, la responsabilité de la protection et de la défense des points sensibles civils et des services communs. Cela sous-entend, à crurt terme, me semble-t-il, une autre conception de l'utilisation des réserves et, à coup sûr, dans le cadre d'un plan pluriannuel, la mise en place des pelotons de surveillance et d'intervention. On estime à 270 le nombre nécessaire pour couvrir le territoire. Encore une fois, je sais que vous ne pourrez pas en peu de temps faire face à cette demande, mais je crois que dans le cadre d'une programmation cela serait possible.

Je terminerai en parlant des hommes. Je soulignerai d'abord le rôle des femmes dans la gendarmerie depuis 1983 puisqu'elles sont maintenant à peu près au nombre de 1 000 - 703 en unité et 196 en formation. On peut affirmer aujourd'hui que la décision prise en 1983 était une bonne décision et que l'insertion des femmes dans la gendarmerie se fait dans de bonnes conditions.

Les gendarmes auxiliaires sont, quant à eux, encore au nombre de 10 000. Ils remplissent une tâche importante mais sachons qu'il ne peut s'agir là que d'une mesure à portée limitée.

Le vrai problème, monsieur le ministre, et vous le savez, ce sont les créations de postes. Si cette année on a pu créer 50 postes d'officier et 150 postes de gradé, c'est parce que ces emplois ont été gagés sur des postes de gendarme. Or, si nous rendons hommage en permanence au dévouement des gendarmes, ce dévouement peut lui aussi trouver ses limites : il est anormal que, dans une société où l'on essaie de limiter à trente-neuf heures la durée hebdomadaire du travail, on attende encore des gendarmes qu'ils servent, eux, soixante-dix heures par semaine.

Pour reprendre une image qui est, je crois, d'actualité, il serait dommage que les gendarmes « restent sur le bord de la route » alors que la société évolue dans le bon sens et privilégie de plus en plus le loisir. Les gendarmes, eux aussi, ont droit à une vie de famille.

Dans cette perspective, il faudrait envisager la création de 8 500 emplois nouveaux dans le cadre d'un programme pluriannuel. On pourrait peut-être faire payer certaines sociétés qui bénéficient de prestations de services de la gendarmerie. Cela se fait déjà dans un certain nombre de cas. J'ai évoqué cette question dans mon rapport.

Pour conclure, j'émettrai deux souhaits : que l'inspecteur général de la gendarmerie puisse obtenir cinq étoiles et qu'on n'oublie pas les retraités de la gendarmerie car la gendarmerie, c'est une grande famille.

On parle beaucoup, notamment lors des cérémonies qui ont lieu dans nos départements, des qualités des gendarmes, et ce n'est que justice. Mais je voudrais, en conclusion, citer Clemenceau qui, dans son livre sur Démosthène, après avoir rappelé toutes les qualités de ce génie, terminait en écrivant que sa plus belle qualité avait été d'être un homme.

N'oublions pas non plus que les gendarmes sont des hommes et qu'à ce titre ils méritent notre considération. C'est une raison suffisante pour voter votre budget en souhaitant cependant une amélioration notable l'année prochaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la recherche et l'industrie d'armement.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, que serait notre défense sans recherche ni industrie d'armement ? C'est une question qui pourrait faire sourire, tant la réponse paraît évidente. Et pourtant, cette évidence doit être fouillée et davantage analysée ; elle mérite une réflexion commune car elle interpelle chacun d'entre nous, quel que soit le banc sur lequel il siège.

La défense est d'abord affaire de militaires, mais elle est aussi, de plus en plus, affaire de chercheurs et d'ingénieurs. Les armements s'inscrivent dans des systèmes de plus en plus complexes. Le potentiel scientifique et industriel d'une nation

conditionne son indépendance et la crédibilité de sa défense. Il n'est pas jusqu'aux négociations sur le désarmement qui ne comportent une dimension technologique à laquelle nous devons être particulièrement attentifs. C'est pour tenir compte de ces réalités que la commission de la défense a décidé, il y a deux ans, d'établir un rapport sur la recherche et sur les industries d'armement, aspects de la politique de défense sur lesquels personne ne s'est suffisamment attardé jusqu'ici.

Présentant pour la première fois ce budget, j'ai regretté, monsieur le ministre, de n'avoir pu disposer en temps utile de tous les éléments d'information qui m'étaient nécessaires.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Vous n'êtes pas le seul !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Mais les contacts tout à fait ouverts que j'ai pu avoir avec certains responsables de votre ministère, ainsi qu'avec les dirigeants de nos principales entreprises d'armement, notamment ceux de l'Aérospatiale, de Dassault, de Matra, de Thomson et de la S.N.E.C.M.A., m'ont permis de recueillir des informations et des jugements particulièrement utiles.

L'industrie française d'armement traverse aujourd'hui, nous le savons, une période relativement difficile en raison du recul sensible de nos exportations. C'est parce que depuis deux ans le relais a pu être en partie assuré par la loi de programmation militaire de 1987 et parce que nos entreprises ont su montrer une très grande capacité d'adaptation que ces difficultés sont en voie d'être surmontées.

La vitalité du secteur de l'armement dépend en effet de trois facteurs primordiaux : l'effort public de défense, l'ampleur des ventes d'armement et les coopérations.

D'abord, l'effort public de défense. Comme je viens de le souligner, parce qu'elle comporte un engagement pluriannuel sur une enveloppe de crédits, parce qu'elle est le vecteur d'un ensemble de programmes finalisés couvrant un large éventail de technologies, parce qu'elle est aussi l'assurance du développement de produits nouveaux qui garantiront dans cinq, dix ou vingt ans nos débouchés sur le marché mondial des armements, la loi de programmation militaire joue un rôle d'entraînement considérable pour nos entreprises.

Je ne vous cacherais donc pas, monsieur le ministre, ma préoccupation. La progression des crédits d'équipement dans le projet de budget pour 1989 paraît certes à première vue très positive, puisqu'elle est de l'ordre de 7,3 p. 100 en valeur, soit 4,7 p. 100 en volume. Néanmoins, le léger décalage que nous connaissons déjà dans le budget de 1988, pour un milliard de francs, tend à prendre dans ce projet de budget l'allure d'un dérapage, que le rapporteur spécial de la commission des finances évalue à un peu plus de 3,7 milliards de francs. C'est pourquoi, à côté des effets d'annonce que constituent un certain nombre de commandes, apparaissent des étalements, des étirements qui suscitent des incertitudes et des inquiétudes dans le monde des chercheurs et des industriels.

J'ose espérer que la loi d'actualisation que vous nous soumettez au printemps prochain nous permettra de nous situer de nouveau dans les perspectives de la loi votée en 1987, ce que la croissance économique retrouvée et l'aisance budgétaire bien supérieure à celle de 1986 et de 1987 devraient autoriser pleinement. S'agissant plus particulièrement de la recherche, je me félicite - et je pense que, ayant été vous-même ministre de la recherche, vous partagerez mon sentiment, monsieur le ministre - de l'interpénétration croissante entre recherche militaire et recherche civile. Le récent colloque organisé par la S.N.E.C.M.A., auquel ont participé plus de 100 laboratoires de recherche, en est la vivante illustration.

Je voudrais également appeler votre attention sur le secteur des composants électroniques militaires.

Compte tenu de la place majeure prise par l'électronique et l'informatique dans la mise au point des systèmes d'armements modernes, il n'est pas exagéré de dire que la maîtrise des composants est devenue tout aussi capitale que la maîtrise du nucléaire. Or je constate, comme vous, que l'industrie japonaise, qui s'intéressera tôt ou tard à la production des armements, a pu, grâce à un marché intérieur ferme, se donner une assise financière à partir de laquelle elle a acquis un quasi-monopole dans le domaine des mémoires avant de s'attaquer aujourd'hui au marché mondial des semi-conducteurs. Je note également que les Etats-Unis consacrent

des sommes considérables, plus de un milliard de dollars, pour le programme V.H.S.I.C. - les composants à haut degré d'intégration - pour renforcer leur position dans le domaine des composants électroniques militaires.

Je voudrais être sûr, monsieur le ministre, que nous menons pour notre part, en ce domaine où nos entreprises sont fortement présentes - comme Thomson, Matra et la S.A.T. - un effort bien à la mesure de nos objectifs en matière de défense. C'est là un élément décisif, car si on ne dispose pas de certains composants, monsieur le ministre, et si l'on doit s'adresser à l'extérieur, ou bien on vous les refuse, et il n'y a plus de programme, ou bien on vous demande des informations sur votre propre technologie, et il n'y a plus d'indépendance.

Pour conclure sur l'effort public de défense, je voudrais mettre l'accent sur un problème que vous connaissez bien, monsieur le ministre, celui du taux d'encadrement de la D.G.A. Je note en effet que, face à des programmes de plus en plus nombreux et tendus, cette direction est aujourd'hui à la limite du possible et que l'attitude très restrictive du ministère des finances ne devrait plus être de mise à son égard.

Second grand facteur de vitalité de notre industrie d'armement : les exportations.

Nous avons connu, dans les années soixante-dix, un véritable âge d'or qui a malheureusement pris fin depuis quelques années. Il y a, certes, la part de l'environnement international. Les acheteurs traditionnels ont moins de ressources. Mais, pour autant, il serait faux de prétendre qu'ils n'achètent plus. La concurrence est elle-même beaucoup plus vive. Il y a les pays neufs, c'est vrai, mais il y a aussi des concurrents plus anciens qui retrouvent une vigueur nouvelle, comme la Grande-Bretagne. Au-delà de ces éléments qui ne dépendent pas de nous, il y a aussi, sans doute, un certain vieillissement de notre système de vente d'armements qui a notamment quelques difficultés à s'adapter à certaines pratiques commerciales nouvelles. Je pense, en particulier, aux accords de troc dans lesquels les Britanniques excellent aujourd'hui.

Si nous voulons reconquérir pleinement nos positions sur le marché, il faut sans nul doute que nous changions nos habitudes, nos méthodes et surtout notre état d'esprit. Il faut d'abord que nous poursuivions l'effort déjà engagé de réorientation de nos exportations qui se traduit déjà, je le souligne, par une augmentation progressive des commandes en provenance des pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord : 10 milliards de francs en 1986, 12 milliards en 1987.

Il faut aussi que nous nous donnions les moyens d'aborder les négociations commerciales dans de meilleures conditions, ce qui m'amène à présenter quelques remarques.

D'abord, pour déplorer le traitement discriminatoire des exportations d'armement font l'objet de la part du ministère des finances. Je pense, par exemple, au taux et à la durée des crédits bonifiés C.O.F.A.C.E.

Par ailleurs, nous ne savons pas toujours, parce que nous éprouvons certaines réticences, user au mieux du facteur diplomatique. L'exemple britannique vient, à cet égard, de nous montrer l'efficacité d'une action bien coordonnée entre les responsables gouvernementaux et l'industrie.

J'en viens aux coopérations qui sont un peu présentées aujourd'hui comme le remède universel.

M. le président. Il faut conclure !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Je ne vais pas tarder, monsieur le président.

M. le président. Vous avez au moins le mérite de la franchise ! (Sourires.)

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Souvenez-vous, mes chers collègues, que, lors de la discussion de la loi de programmation de 1987, presque tous les orateurs ont parlé de coopération, alors que, lors de la discussion de la loi précédente, deux ans plus tôt, personne ou presque n'en avait dit mot. Vous trouverez dans mon rapport des développements sur les différentes formes de coopération. Les efforts accomplis dans ce domaine par nos industriels méritent d'être soulignés et j'apprécie ceux qui sont déployés par l'Aérospatiale.

Il y a des coopérations dans le domaine de la recherche, des coopérations sur les programmes d'équipement, achats communs ou réciproques de matériels.

Je me bornerai à évoquer ici quelques initiatives récentes. D'abord l'accord franco-britannique de décembre 1987 qui prévoit de développer les coopérations sur les recherches amont et d'engager une politique d'achats réciproques pratiquement sur catalogue. Ensuite, les initiatives qui se développent aujourd'hui dans le cadre du groupe européen indépendant de programme - G.E.I.P. - et qui devraient déboucher sur des programmes de recherche en coopération. Enfin, dans le cadre de la C.E.E., le programme Euromart qui porte sur les industries aéronautiques, et notamment sur des technologies intéressant l'aéronautique militaire. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des précisions sur ces différents accords ou projets d'accords ?

Au-delà même des problèmes de coopération, c'est la question d'un marché commun de l'armement qui est posée, ce qui suppose l'abaissement d'un certain nombre de barrières, l'établissement indispensable de préférences communautaires, mais aussi la constitution dans chaque secteur de deux ou trois groupes industriels puissants, agissant en situation de concurrence à l'échelle de l'Europe. Où en sont, monsieur le ministre, vos réflexions dans ce domaine ? Je suis sûr que l'Assemblée y sera attentive.

J'ajouterai quelques mots sur le cas particulier des établissements industriels du ministère de la défense. Je pense d'ailleurs à l'excellent rapport que nous avait présenté le président de notre commission, Jean-Michel Boucheron.

Dans son rapport de 1988, la Cour des comptes a dressé un bilan relativement inquiétant des handicaps et des insuffisances de gestion du groupement industriel des armements terrestres, le G.I.A.T. Faute de capacités et d'incitations à s'adapter, la part de ces établissements a été réduite non seulement dans l'ensemble des produits, mais aussi à l'intérieur même des produits dont ils demeurent les producteurs.

La nécessaire modernisation de notre industrie et les contraintes qui lui sont liées sont aujourd'hui admises par tous. On imagine mal que les établissements industriels du ministère de la défense puissent longtemps encore échapper à cet impératif sans qu'il y aille, un jour, de leur survie même.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, que vous engagez ce mois-ci une concertation sur ces problèmes. C'est une décision courageuse. Je souhaite qu'elle soit saluante. A ce jour, le seul précédent réellement significatif aura été la transformation, au début des années soixante-dix, de l'ancienne direction générale des poudres en société nationale des poudres et explosifs, la S.N.P.E. Des formules de transition, notamment en ce qui concerne les statuts des personnels, avaient permis d'atténuer les effets de cette transformation, mais c'est celle-ci qui a assuré la souplesse de gestion et permis la diversification qui font aujourd'hui de la S.N.P.E. une véritable entreprise.

Gravement préoccupé par le décalage qui s'amplifie dans la mise en œuvre de la loi de programmation militaire, j'avais proposé à la commission de la défense de s'abstenir sur le vote de ce budget. Contrairement à mes conclusions, la commission a décidé d'émettre un avis favorable.

Pour conclure, je tiens à souligner l'importance capitale de ce secteur qui, mettant en œuvre les technologies les plus performantes et continuant à assurer, malgré les difficultés, l'un de nos débouchés essentiels à l'exportation, est l'un des grands atouts de notre pays.

L'attitude qui consiste parfois à se donner mauvaise conscience parce que nous produisons et vendons des armements procède d'un manque total de réalisme et de conceptions dépassées.

Prenons plus que jamais conscience que ce secteur est largement porteur d'intelligence, avec des retombées sur un grand nombre d'activités, et qu'il est aussi un élément majeur, grâce à nos chercheurs, nos industriels, nos ingénieurs et nos ouvriers, du prestige et du rayonnement international de la France. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la défense de la France ne peut être examinée comme s'il s'agissait d'un simple exer-

cice de style. Notre pays ne se dote pas de moyens de défense pour le plaisir, mais parce qu'il existe un contexte international qui le conduit à ne pas baisser sa garde. Cela explique que la commission des affaires étrangères intervienne dans ce débat pour rappeler quel est le contexte international actuel et, éventuellement, répondre à la question fondamentale de savoir si, aujourd'hui, la France doit maintenir ou réduire, comme certains de nos collègues le souhaiteraient, en particulier nos collègues communistes, l'effort financier considérable que consacre notre pays à sa défense.

Il est vrai que, depuis un peu plus d'un an, le climat international s'est un peu désenbrumé. La tension a diminué entre les deux super-puissances. Des accords ont été signés. Le premier et le plus important, le traité sur les forces nucléaires intermédiaires, a abouti à un fait nouveau : la destruction d'armes atomiques. Pour la première fois dans l'histoire, on ne se contente pas de limiter la croissance du nombre des armes, mais on programme leur destruction.

Est-ce à dire, pour autant, que du jour au lendemain les loups sont remplacés par des agneaux et que les menaces disparaissent ? Hélas ! je ne le crois pas.

Je rappelle, par exemple, pour nuancer l'optimisme ambiant, que les 1 500 têtes nucléaires soviétiques qui seront supprimées ne représentent que 4 p. 100 de l'ensemble de l'arsenal de l'U.R.S.S. L'Europe reste menacée par des missiles intercontinentaux dont la précision va croissant. Leur menace d'emploi devient pour cette raison de plus en plus crédible.

Il ne faut pas oublier que, malgré les aspects très positifs du traité de Washington, un certain nombre de conséquences, notamment politiques, découlent de cet accord. Et elles ne sont pas toutes positives.

Le traité de Washington place les partenaires de l'Alliance atlantique dans une situation de sécurité inégale et encourage les virtualités neutralistes et antinucléaires d'une partie de l'opinion publique allemande.

Par ailleurs, d'option zéro en option zéro, le risque est grand que les Soviétiques parviennent à obtenir ce qui reste depuis longtemps l'un de leurs objectifs fondamentaux : la dénucléarisation de l'Europe.

La France se doit, bien sûr, de participer aux actions internationales en vue du désarmement, y compris aux négociations conventionnelles qui se déroulent dans le forum de la C.S.C.E. Mais n'oublions pas que l'U.R.S.S. souhaite tout d'abord inclure le nucléaire dans les négociations sur le conventionnel en obtenant que le mandat se réfère soit aux armes nucléaires tactiques - mais tous les pays occidentaux y sont opposés - soit aux armes à double capacité. Par ce biais, les Soviétiques souhaitent poursuivre le processus de dénucléarisation, et notamment englober dans des négociations une partie des forces nucléaires françaises : les missiles Pluton et les futurs Hadès.

A propos de désarmement et de négociations, le Président de la République a prononcé deux discours sur lesquels, monsieur le ministre, je voudrais vous interroger parce qu'une explication me semble s'imposer.

A la tribune des Nations unies, abordant le problème des armes chimiques, il a énoncé une condamnation de principe, et on a pu comprendre que la France renonçait même à posséder un stock d'armes chimiques. Et, dans son discours à l'I.H.E.D.N., à propos cette fois de la bombe à neutrons, le Président de la République a insisté sur le fait que la France ne devait renoncer à aucun moyen de défense tant que n'interviendraient pas des accords susceptibles de rendre inutilisables ces moyens de défense.

La France se constituera-t-elle un petit stock d'armes chimiques pour le cas où ce serait nécessaire ou renonce-t-elle à la constitution d'un tel stock ? J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez nous apporter les clarifications nécessaires.

J'en reviens au climat international. Les éclaircies d'il y a quelques mois étaient prometteuses : accord sur l'Angola, accord sur l'Afghanistan, perspectives d'accord sur le Cambodge.

Or, si l'accord sur l'Afghanistan s'est traduit par un début de retrait des troupes soviétiques, le problème du pouvoir reste posé à Kaboul. Il semble que le retrait se ralentisse et que nous n'allions pas du tout vers une cessation du conflit. On a l'impression que, par une sorte de symétrie avec l'enga-

gement américain au Viet-Nam, les Soviétiques veulent procéder à une certaine « afghanisation » du conflit appuyée sur une intervention massive de l'aviation, destinée à assurer une sorte de sanctuaire dans le Nord de l'Afghanistan protégeant les amis afghans de l'Union soviétique.

En Angola, à la suite de l'approbation d'un document, le 13 juillet 1988, qui liait l'indépendance de la Namibie au retrait du corps expéditionnaire cubain en Angola, il aurait dû se passer quelque chose hier, 1^{er} novembre. Il ne s'est rien passé et, là aussi, les espoirs sont un peu bloqués.

Au Cambodge, on avait l'impression que les contacts soviéto-américains favorisaient un retrait éventuel du Viet-Nam et qu'on s'orientait vers une solution. Des contacts ont eu lieu. Aujourd'hui même, à Paris, les Américains et les Soviétiques discutent. Là aussi, si les espoirs ne sont pas totalement dissipés, la concrétisation des espérances pacifiques semble reportée à plus tard.

Dans le conflit irano-irakien, qui, lui, n'est pas directement lié à l'affrontement entre les deux super-puissances, on est parvenu à un cessez-le-feu. Mais il n'y a toujours pas d'accord pour aller au-delà d'un simple cessez-le-feu, malgré l'action efficace du secrétaire général des Nations unies.

C'est dire que, si la tension a baissé dans le monde - et nous nous en réjouissons tous - les éléments de conflits demeurent, et les armements des adversaires éventuels ne diminuent pas.

A cet égard, je citerai un article de M. Carlucci, le secrétaire d'Etat américain à la défense, paru dans le *Wall Street Journal* le 31 août. Il écrivait : « Il est de notoriété publique que le budget militaire des Etats-Unis a diminué en termes réels de 10 p. 100 depuis 1985... Nus estimations, ajoutait-il, indiquent cependant que les dépenses militaires soviétiques actuelles sont six fois plus élevées que le chiffre de son budget militaire officiel... Vingt ans après le Printemps de Prague, l'Armée rouge compte plus de divisions en Tchécoslovaquie que les Américains en Europe tout entière, et plus de divisions en Allemagne orientale que les Américains dans le monde entier. Sur la péninsule de Kola, face aux trois bataillons de l'infanterie frontalière légère des Norvégiens, stationnent trois divisions soviétiques, une brigade d'infanterie navale et une flotte de navires. »

C'est dire que les réserves qui peuvent être faites sur l'engagement de la France vers une diminution de son effort sont très fortes. La France doit maintenir son effort.

Deuxième question que je peux poser dans le cadre d'un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères : la doctrine qui a animé la défense de la France depuis maintenant plusieurs décennies a-t-elle été remise en cause au cours des dernières années ? La réponse est non. La défense d'une France indépendante, solidaire de ses alliés, reste l'objectif.

Cette défense est-elle assurée par les moyens mis à sa disposition ? Pour l'essentiel, oui, mais les différents rapporteurs qui se sont succédés, les uns « en prenant des gants » quand ils appartenaient à la majorité, les autres avec un peu moins d'amabilité lorsqu'ils appartenaient à l'opposition, ont souligné les insuffisances du budget qui nous est soumis, notamment le glissement des crédits, conséquence des mesures d'économie, et le retard de certaines des réalisations prévues.

A cela s'ajoute l'effet, non encore connu, de la réduction, abondamment évoquée, des effectifs de l'armée de terre, réduction qui peut faire peser un léger doute sur notre capacité actuelle de défense et qui peut pousser, comme je l'avais proposé à la commission des affaires étrangères, à l'abstention. La commission ne m'a toutefois pas suivi et elle a, monsieur le ministre, donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la défense pour 1989.

Au cours de la discussion devant la commission et lors de la présentation de mon rapport, un problème sinon marginal, du moins quelque peu différent a été abordé. On ne peut d'ailleurs l'aborder qu'à ce moment-là, puisqu'il est au confluent de la politique étrangère, de la défense et de la politique intérieure. Il est lié à la question de l'armée, de l'armée de terre en particulier : il s'agit des accords passés entre la France et quatorze pays, dont l'Algérie, qui prévoient la possibilité pour certains jeunes ayant la double nationalité d'effectuer le service militaire dans l'un ou l'autre pays.

Je rappelle que pour des raisons qui relèvent de la politique intérieure et tiennent à la volonté d'intégrer les jeunes Français d'origine maghrébine, la commission de la nation-

lité s'était élevée contre le maintien de ces dispositions qui datent de 1983 et avait souhaité que le service militaire soit effectué dans le pays de résidence pour mettre fin à une pratique qui risque d'être un obstacle à l'intégration dans la nation française.

Je ne citerai pas les chiffres pour 1988 pour la bonne raison que je n'ai pas pu en obtenir communication, mais des chiffres antérieurs ; il apparaît qu'au 1^{er} septembre 1987, sur 13 000 jeunes qui en avaient la possibilité, environ 27 p. 100, c'est-à-dire une proportion non négligeable, avaient opté pour le service militaire en Algérie ; mais nous ne savons pas, faute de renseignements, si ceux qui ont opté pour le service militaire en Algérie l'ont réellement effectué. Seules les autorités algériennes pourraient nous le dire.

En dehors du souci d'intégration, il s'agit là d'un phénomène suffisamment important pour qu'on s'interroge sur un bien-fondé d'un service militaire accompli dans des pays qui ne font pas partie des mêmes alliances que la France.

En outre, compte tenu des récents événements qui se sont déroulés en Algérie, on peut légitimement se poser la question de savoir si des citoyens français n'ont pas participé à des actes de répression et s'ils n'ont pas, dans le cadre de leur service militaire, été amenés à tirer sur la foule des manifestants. Pour des raisons d'éthique et de morale, ce serait fort regrettable pour la France. Le meilleur moyen d'y mettre fin, c'est de mettre un terme aux accords en vigueur, ou à tout le moins de les aménager de façon que le service militaire soit effectué dans le pays de résidence. *(Applaudissements sur les bords des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Défense (suite) :

Annexe n° 38. - M. François Hollande, rapporteur spécial ; avis n° 296, tome XI, de M. Claude-Gérard Marcus, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 297, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome IV. - Espaces et forces nucléaires, de M. Freddy Deschaux-Bcaumc ; tome V. - Recherche et industrie d'armement, de M. Jean-Guy Branger ; tome VI. - Personnels de la défense, de M. Jean Gatel ; tome VII. - Forces terrestres, de M. François Fillon ; tome VIII. - Marine, de M. Joseph Gourmelon ; tome IX. - Air, de M. Jean Briane ; tome X. - Gendarmerie, de M. Georges Lemoine.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN